FAITES VALOIR VOS DROITS!!

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015

PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE

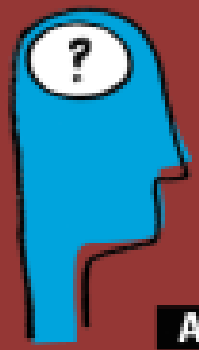

AGIDD-SMQ

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC

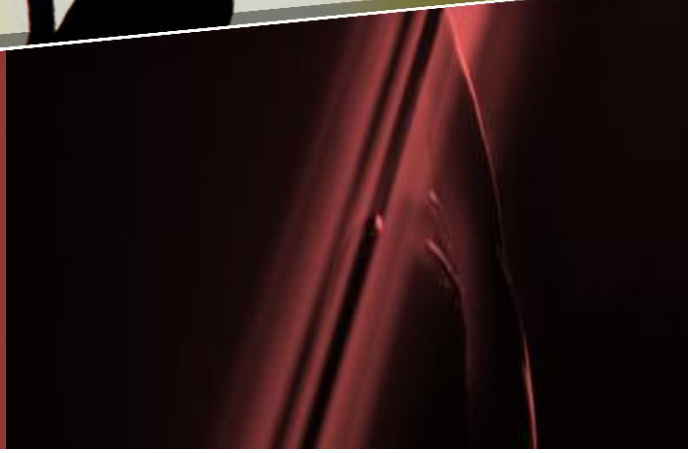

Pleins droits de Lanaudière

718, boulevard Manseau
Joliette (Qc) J6E 3E9

Téléphone : (450) 394-0779
Télécopie : (450) 394-4303
Ligne sans frais : 1-855-394-0779
Courriel : pleinsdroits@videotron.ca
Facebook : https://www.facebook.com/pages/Pleins-droits-de-Lanaudi%C3%A8re/817378944999898
Du lundi au vendredi
Heures d'ouverture: 8H30 à 12H00 - 13H00 à 16H30

Rapport d'activités / 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Pleins droits de Lanaudière est un organisme communautaire autonome pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale. Sa mission première est d'offrir de l'aide et de l'accompagnement individuel et collectif en défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES III
LISTE DES TABLEAUX IV
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 8
RAPPORT DU SECRÉTAIRE 10
PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL 11

Partie 1

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DES DROITS L'INTERVENTION PROACTIVE, LES ACTIONS COLLECTIVES ET SYSTÉMIQUES 12

Le service conseil 13

Les types d'intervention 14
Avec qui 14
Les démarches en défense des droits 15
Les thèmes 16
La répartition des interventions 24

Exemple d'une intervention systémique et d'une démarche collective 25

Une démarche systémique concernant l'application inadéquate de la loi P-38.001 25
Une démarche de plainte collective au regard de pratiques brimant les droits de travailleurs syndiqués 26

Partie 2

LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION 28

La promotion de l'organisme 29
La présentation de la mission et du mandat de l'organisme 30
Les comités de droits et formations 31

Les comités de droits 32
Les formations 33
La journée régionale en défense des droits 38

Partie 3

LES ACTIONS POLITIQUES POUR LA PROMOTION, LE RESPECT ET LA DÉFENSE DES DROITS

LES DROITS FONDAMENTAUX 41

Le comité de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. concernant la loi P-38.001 42

Tournée de sensibilisation concernant les mesures de contrôle et les autorisations judiciaires de soins 43

L'application des mesures d'exception en santé mentale 45

Le collectif Anti-pauvreté de Lanaudière 45

Le comité prévention des abus et de la maltraitance de la Matawinie 46

Les lettres d'appui, fax et pétitions 46

Partie 4

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION

LES FORMATIONS REÇUES 51

La représentation lors d'assemblées générales annuelles 52

La représentation et concertation au C.S.S.S.S.L. 52

La table locale santé mentale 52

La table locale P-38.001 53

Le comité qualité des services 53

La représentation et concertation au C.S.S.S.N.L. 54

La table clinique de santé mentale 54

La table P-38.001 54

Rencontre avec l'A.S.S.S.L. 54

Les autres représentations, délégations et mobilisations 55

Les formations reçues et participation à des colloques 56

Partie 5

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE 60

Le comité Pleins droits Lanaudière 61

L'assemblée générale annuelle 62

La recherche sur les impacts de l'aide et de l'accompagnement en défense des droits 62

La Rencontre inter-régionale des groupes membres de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. 63

La vie associative et démocratique en chiffre 65

Partie 6

LE REGROUPEMENT DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES EN SANTÉ MENTALE (L'IMPACT) 66

Le transfert de la gestion financière du regroupement 67

L'embauche d'une chargée de projet 68

Les rencontres des délégués 68

Les rencontres régionales 69

La promotion du regroupement 69

Le client-partenaire 70

Les web-rencontres 71

L'Agrément Canada 71

L'avenir du regroupement

Une rencontre nationale 71

Conclusion 71

CONCLUSION 73

LES ANNEXES

Annexe I : L'évaluation de la formation l'Autre côté de la pilule 74

Annexe II : L'évaluation de la formation Le rétablissement : une force mobilisatrice 92

Annexe III : L'évaluation de la formation Les droits et recours en santé mentale 95

Annexe IV : L'évaluation des ateliers La santé mentale et les droits : quand l'exception devient oppression 100

ACRONYMES

A.C.E.F.	Association coopérative d'économie familiale.
A.G.I.D.D.-S.M.Q.	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec.
A.Q.R.P.	Association québécoise pour la réadaptation psycho-sociale.
A.S.S.S.L.	Agence de la Santé et des Service sociaux de Lanaudière.
C.A.P.L.	Collectif anti-pauvreté de Lanaudière.
C.N.T.	Commission des normes du travail.
C.P.D.L.	Comité Pleins droits de Lanaudière.
C.R.T.	Commission des relations de travail.
C.S.S.S.N.L.	Centre de santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière.
C.S.S.S.S.L.	Centre de santé et des services sociaux du Sud de Lanaudière.
C.S.S.T.	Commission de la santé et de la sécurité au travail.
D.P.J.	Direction de la protection de la jeunesse.
I.V.A.C.	Bureau d'indemnisation des victimes d'actes criminels.
M.E.P.A.L.	Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière.
M.R.C.	Municipalité régionale de comté.
M.S.S.S.	Ministère de la Santé et des Services sociaux.
P.A.M.M.	Prévention des abus et de la maltraitance de la Matawinie.
R.S.I.Q.	Réseau Solidarité Itinérance du Québec
R.O.C.A.S.M.L.	Regroupement des organismes communautaires alternatifs en santé mentale de Lanaudière.
S.I.M.	Programme de suivi intensif dans le milieu.
S.I.V.	Programme de suivi d'intensité variable.
S.A.A.Q.	Société de l'assurance automobile du Québec.
T.A.Q.	Tribunal administratif du Québec.
T.R.O.C.L.	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I
Comparatif avec l'année 2013-2014 13

Tableau II
Le nombre de personnes 13

Tableau III
Les personnes (hommes/femmes) 14

Tableau IV
Les types d'accompagnement 14

Tableau V
Avec qui 14

Tableau VI
Les démarches en défense de droits 15

Tableau VII
Les suivis de dossier 16

Tableau VIII
Les thèmes 17

Tableau IX
Variation des pourcentages des demandes d'aide et d'accompagnement 23

Tableau X
Les M.R.C. 24

Chers membres,

Une autre année bien remplie qui s'achève. Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport d'activités pour l'année financière 2014-2015.

Tout d'abord, comme par les années passées, nous constatons une hausse des demandes d'aide et d'accompagnement. Ce qui démontre, une fois de plus, que la promotion des droits et la santé mentale n'est pas chose simple. À preuve, nous observons, à tous les jours, que la difficulté à faire respecter ses droits est souvent tributaire d'une stigmatisation importante de la personne accompagnée.

Pleins droits de Lanaudière est un organisme communautaire autonome pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale. Sa mission première est d'offrir de l'aide et de l'accompagnement individuel et collectif en défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

NOTRE MANDAT

Parallèlement à notre service conseil, l'offre de nos formations aux différents partenaires du milieu communautaire a explosé. Grâce à cette offre, nous avons pu effectuer de l'éducation populaire sur les grands enjeux entourant la santé mentale et la promotion et la défense des droits qui en découlent. Nous tenons à remercier l'agence de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière (A.S.S.S.L.) pour leur soutien financier. Sans un tel soutien, nous n'aurions pu effectuer la presque totalité des formations.

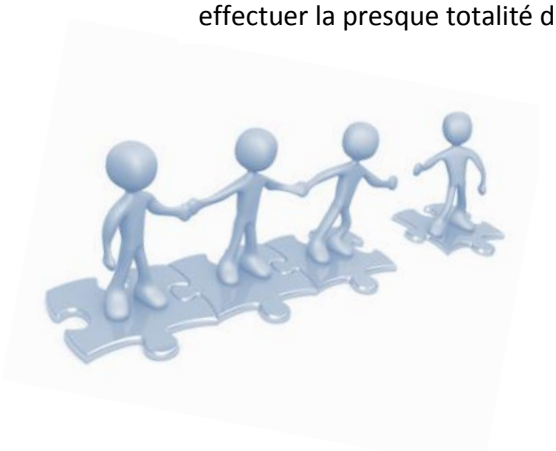

Nous avons également poursuivi notre collaboration habituelle aux différents lieux de concertation des centres de santé et de services sociaux du Sud et du Nord de Lanaudière (C.S.S.S.S.L. et C.S.S.S.N.L.). Nouveauté cette année, nous avons joint le collectif anti-pauvreté de Lanaudière (C.A.P.L.) et le comité prévention des abus et de la maltraitance en Matawinie (P.A.M.M.). Notre implication à ces deux (2) lieux de concertation s'explique par nos accompagnements de plus en plus fréquents au regard de diverses problématiques relatives aux aînés et aux personnes en situation de pauvreté extrême.

Au plan de la vie associative et démocratique, l'organisme a maintenu, comme à son habitude, un dynamisme par l'entremise du comité Pleins droits de Lanaudière (C.P.D.L.) et par la tenue de rencontres du conseil d'administration.

Enfin, nous sommes très fiers de vous annoncer que Pleins droits de Lanaudière est devenu l'organisme responsable des activités du regroupement des personnes utilisatrices de services en santé mentale de Lanaudière (l'IMPACT). De par cette responsabilité, nous avons, à l'automne 2014, embauché une chargée de projet, Madame Mélanie Gagnon. Celle-ci est responsable de la coordination des activités du regroupement.

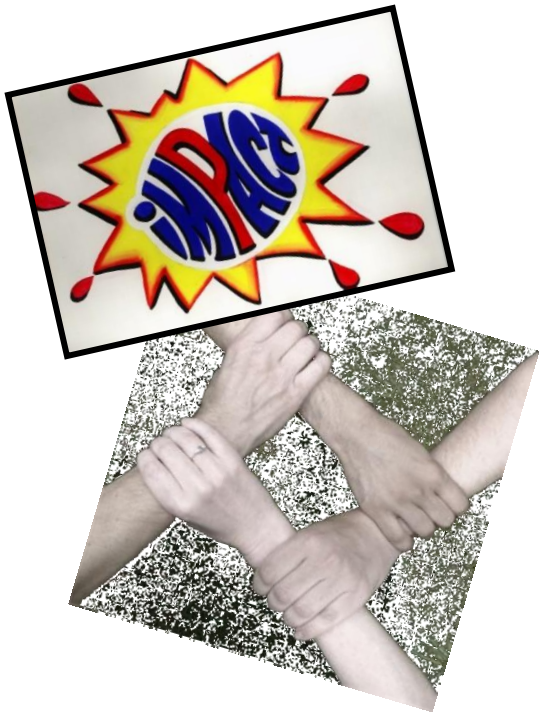

En vous souhaitant une bonne lecture.
L'équipe de travail.
Le conseil d'administration.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport du secrétaire de la dernière année financière. Durant la période comprise entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, les membres du conseil d'administration se sont réunis à sept (7) reprises :

- 5 mai, rencontre régulière.
- 2 juin, rencontre régulière.
- 19 juin, rencontre régulière.
- 17 septembre, rencontre régulière.
- 14 novembre, rencontre extraordinaire.
- 13 janvier, rencontre régulière.
- 4 mars, rencontre régulière.

Outre la gestion régulière des affaires de la corporation, le conseil d'administration s'est employé à :

- Finaliser et entériner la politique contre le harcèlement psychologique de l'organisme.
- Participer au certificat en défense des droits du mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.É.P.A.L.).
- Participer à l'assemblée générale extraordinaire de la table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (T.R.O.C.L.).
- Assister aux journées inter-régionales de l'association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (A.G.I.D.D.-S.M.Q.).
- Effectuer une résolution concernant la gestion financière de l'IMPACT.
- Participer à la recherche sur les impacts de l'aide et de l'accompagnement en défense des droits en santé mentale.

Sylvie Chartrand
Secrétaire-trésorière

Présentation des membres du conseil d'administration

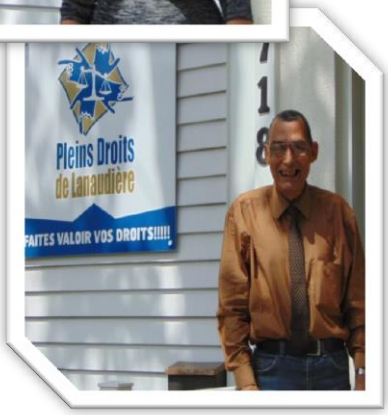

Haut de la photo, de gauche à droite : Sylvie Chartrand, Thérèse Desrochers, Diane Decelles et Madeleine White.
Bas de la photo, de gauche à droite : Carole Duchesneau et Louis Rousseau.
Administratrice absente : Yvette Boivin.

Présentation de l'équipe de travail

De gauche à droite : Mélanie Gagnon, Bruno Lamarre, Hélène Lauzier, Martine Audet et Joanie Lépine.

Notre Mission :

Notre mission vise à promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Nous offrons de l'aide et de l'accompagnement aux personnes qui ont besoin d'information concernant les droits et les recours disponibles.

Nous offrons également des comités de droits et autres activités dans le but de former et d'informer en matière de défense de droits. Enfin, nous effectuons des recommandations en matière de respect des droits en santé mentale aux différentes instances politiques.

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DES DROITS

L'aide et l'accompagnement en défense des droits en santé mentale touchent à toutes les sphères de la vie. Notre rôle est de permettre aux personnes, par la défense de leurs droits, d'exercer leur citoyenneté, de s'approprier leur pouvoir et de faire en sorte d'enrayer la stigmatisation.

L'INTERVENTION PROACTIVE, LES ACTIONS COLLECTIVES ET SYSTÉMIQUES

L'intervention proactive comprend l'ensemble des actions menées lorsqu'une ou des personnes, de manière permanente ou temporaire, éprouvent des difficultés telles que, si leurs droits étaient lésés, elles ne seraient pas en mesure de solliciter une aide. Cependant, une telle intervention doit toujours respecter la volonté des personnes qui peuvent en faire l'objet.

L'action collective couvre l'ensemble des actions menées avec et au bénéfice d'un groupe de personnes isolées, mais dont les problèmes s'avèrent de même nature.

L'action systémique comprend l'ensemble des actions menées afin de mettre en cause le bien-fondé ou l'application d'un règlement, d'une pratique ou d'une politique ayant cours dans un établissement public ou une corporation privée et ayant, sur le plan régional, une incidence néfaste sur le respect des droits des personnes. Ce type d'intervention peut aussi s'appliquer à une politique particulière du gouvernement.

Comme par les années passées, notre organisme s'est mobilisé via l'aide et l'accompagnement en défense des droits afin de permettre aux personnes visées de se réapproprier leur pouvoir. Toute l'information, les références et l'accompagnement que nous avons effectués n'avaient qu'un seul but : ***que les droits des personnes visées par l'aide et l'accompagnement soient respectés, et que celles-ci développent des habiletés (empowerment) dans la revendication de leurs droits.***

Depuis l'année financière 2011-2012, les demandes ne cessent d'augmenter. Nous avons effectué, cette année, ***2109 interventions***. Comparativement à la dernière année financière, nous avons connu une augmentation de 9.10% du nombre d'interventions (**voir tableau I**).

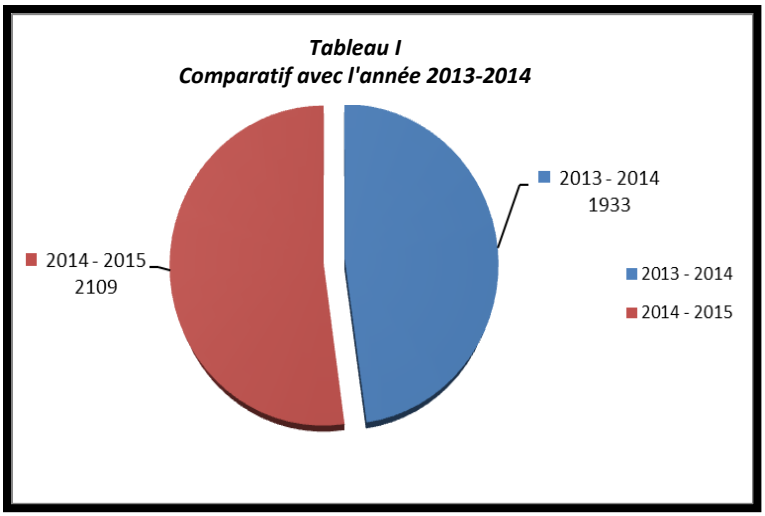

Par ailleurs, si nous reprenons les cinq (5) dernières années, nos interventions ont connu une augmentation moyenne de plus de 61% **(voir Tableau II)**.

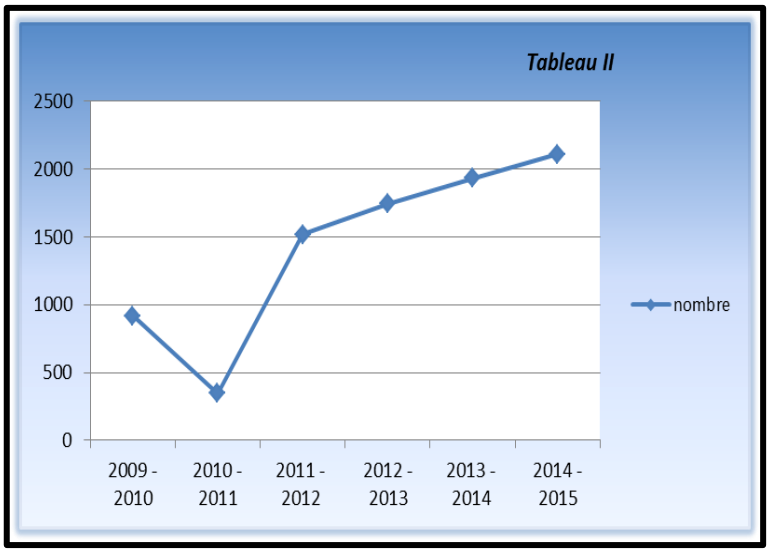

Cette constante augmentation résulte assurément par l'importante promotion de notre mandat et de notre mission aux différents partenaires des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, aux partenaires du milieu communautaire, ainsi qu'à la population générale, et ce, au cours des deux (2) dernières années.

Parallèlement, nous avons reçu bon nombre de références de divers professionnels de la santé et des services sociaux et d'organismes communautaires :

- Travailleurs sociaux.
- Programme de suivi intensif dans le milieu (S.I.M.) et programme de suivi d'intensité variable (S.I.V.).
- Info-social.
- Médecins de famille et psychiatres, etc.
- Organismes communautaires.
- Aide juridique.
- Etc.

Nous vous présentons donc les statistiques détaillées du service conseil d'aide et d'accompagnement. Puis, nous vous exposons les principaux droits lésés rencontrés et les dossiers chauds existants de

notre région. Enfin, nous vous proposons des exemples de dossiers d'intervention ayant eu une portée systémique et/ou collective.

Les types d'intervention

Concernant la répartition et le type d'intervention, 56% (1188) ont été effectués auprès des femmes et 44% (921) auprès des hommes (**voir tableau III**). Comparativement à la dernière année, nous remarquons une augmentation du nombre d'hommes d'environ 9.25%.

Par ailleurs, nous avons effectué 194 accompagnements au bureau, 85 accompagnements extérieurs et 1 830 interventions téléphoniques. Comparativement à la dernière année, nous avons reçu plus de gens à nos bureaux et nous nous sommes moins déplacés (**voir tableau IV)**. La baisse relative aux accompagnements extérieurs s'explique par le fait que nos bureaux sont situés à Joliette, et donc plus accessibles à la population.

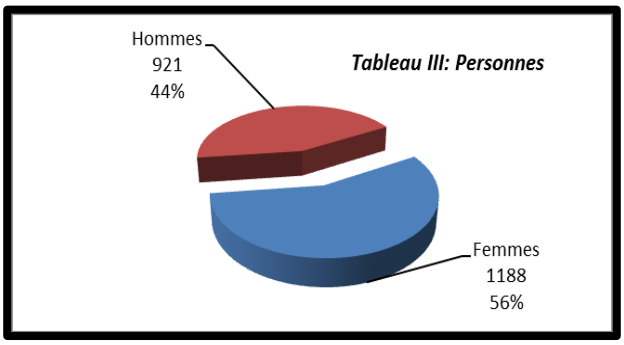

Avec qui

En ce qui regarde les personnes visées, 1 746 nous ont contactés. Nous avons communiqué avec 144 intervenants et 147 professionnels de diverses instances telles que la santé et les services sociaux, la sphère juridique, le Protecteur du citoyen, le milieu communautaire, la Régie du logement, etc., et ce, afin d'effectuer, entre autres, des suivis de dossiers. Enfin, nous avons référé 72 personnes considérées comme proches d'une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale (**voir tableau V**). On remarque ici qu'il y a une augmentation dans les échanges avec les intervenants et les professionnels comparativement à la dernière année.

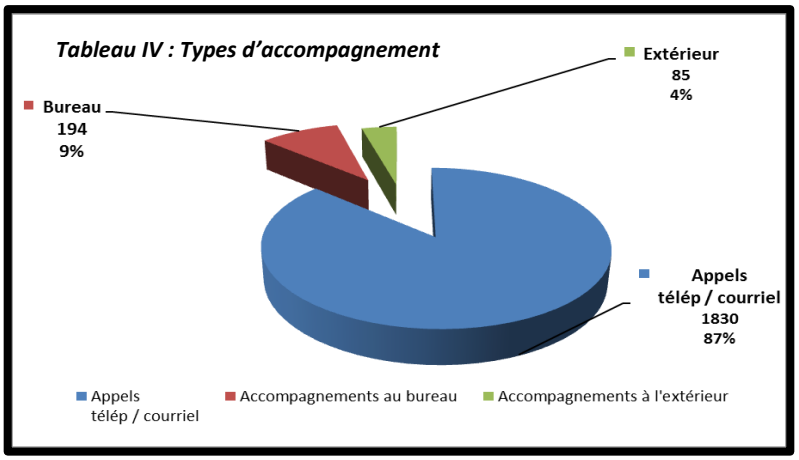

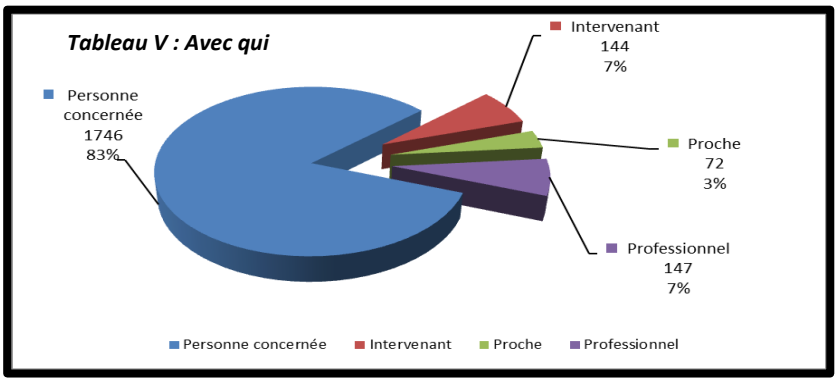

Les démarches en défense des droits

Nous avons réalisé 535 prises de contact avec les personnes pour de l'information/référence. De ces prises de contact, nous avons procédé à l'ouverture de 101 dossiers. À partir des dossiers et des prises de contact, nous avons réalisé 1 530 suivis avec les personnes concernées, des intervenants ou professionnels. Enfin, nous avons assisté 44 personnes à la rédaction de différentes lettres : mises en demeure, plaintes, formulaires de toutes sortes, etc.

Tableau VI : Les démarches en défense des droits

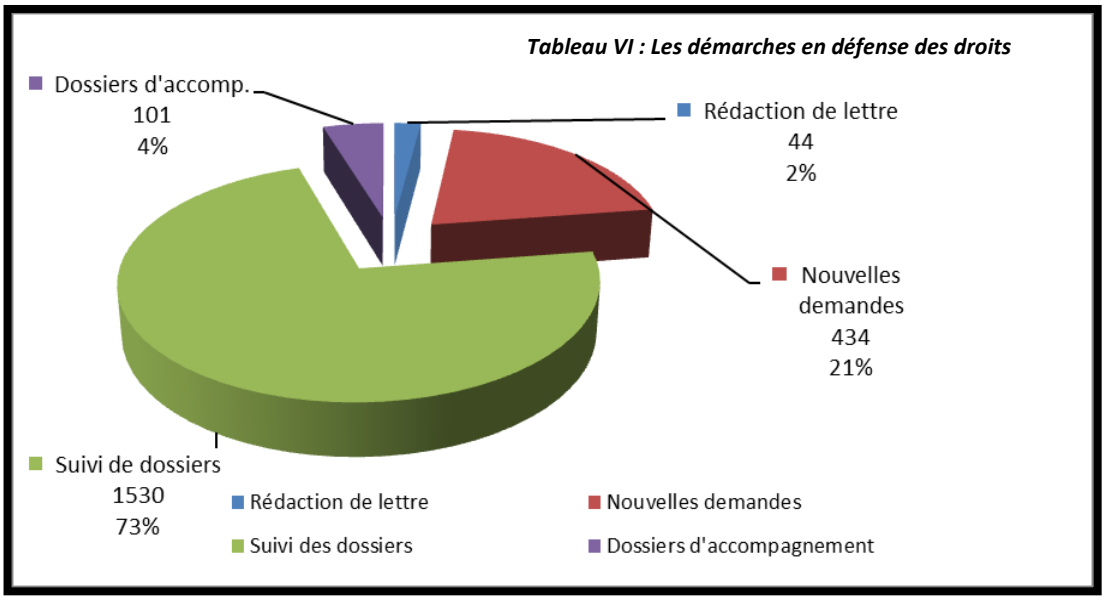

En résumé, si nous prenons le nombre total de prises de contact (information/référence) et les dossiers actifs d'accompagnement (434+101), et que nous additionnons l'aide à la rédaction de lettre (44), ***notre organisme a été contacté pour 579 nouvelles demandes.***

Ce nombre est légèrement supérieur à celui de l'année 2013-2014 (555). Malgré cette augmentation, une même réalité subsiste : les interventions que nous effectuons sont de plus en plus complexes et perdurent dans le temps. Tout comme l'année précédente, suite à l'ouverture de dossiers ou à la réception d'un appel concernant une problématique donnée, les dits dossiers continuent d'être en traitement, à savoir en attente :

- D'un accompagnement à la Cour civile.
- D'un accompagnement au Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.).
- D'un accompagnement à la Régie du logement.
- D'un accompagnement pour une révision des programmes d'Aide et de Solidarité sociale.
- D'un accompagnement chez le médecin, le psychiatre ou autre professionnel de la santé.
- Des conclusions des enquêtes du Protecteur du citoyen.
- De l'aide et de l'accompagnement à la rédaction d'une lettre.
- De l'aide et de l'accompagnement concernant l'élaboration du dossier de la personne.
- Etc.

En ce sens, nous constatons que les démarches d'aide et d'accompagnement demandent un soutien et un suivi de plus en plus intensifs (**voir tableau VII**). Selon nos estimations, à partir des 579 nouvelles demandes, nous avons effectué en moyenne trois (3) suivis de dossiers et/ou d'information/référence par nouvelle demande.

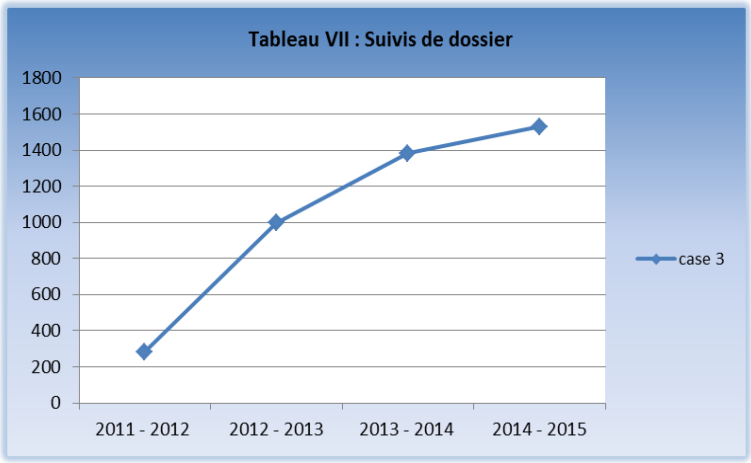

Toutefois, nous remarquons que les personnes qui demandent nos services le font considérablement plus tôt. Nous pouvons ainsi intervenir de façon plus optimale. Également, il est plus facile pour celles-ci d'élaborer une meilleure stratégie, et ce, afin de bien faire valoir leurs droits. Enfin, l'entrée en scène d'une aide juridique (avocat) est facilitée, car le litige ou la défense des droits est pris à sa source. Ce changement est la résultante directe de notre promotion au regard de notre mission.

Les thèmes

Nos interventions ont touché un bon nombre de sujets ou thèmes (**voir tableau VIII à la page 17**). Concernant les situations de droits lésés les plus récurrentes, les interventions que nous avons réalisées portaient principalement sur les problématiques suivantes :

L'aide offerte en défense des droits en santé mentale consiste à soutenir des personnes dans les démarches qu'elles entreprennent pour faire valoir leurs droits et avoir accès aux recours prévus.

1) **Santé et services sociaux.**
   (Hébergement, Protection de la jeunesse, accès à un médecin de famille, etc.).
   371 interventions/2109 (18%)

- Plusieurs accompagnements chez le médecin de famille :
  Nos accompagnements concernaient les sujets suivants : ajustement de la médication, demandes de contraintes temporaires et sévères des programmes d'Aide et de Solidarité sociale, commission de la santé et sécurité au travail (C.S.S.T.), etc.
- Accompagnements à la direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.) :
  Nos accompagnements étaient en lien avec des dossiers où la personne visée était en processus pour reprendre la garde de ses enfants. Notre rôle était de s'assurer que la personne saisisse, comprenne et consente au plan d'intervention.
- Plainte et demande d'enquête à l'Ordre des psychologues du Québec :
  Nous avons aidé une personne à comprendre le mécanisme de plainte de l'Ordre des psychologues du Québec, et l'avons conseillée dans l'élaboration de sa demande d'enquête.

- Rédaction d'une lettre demandant une enquête au Collège des médecins :

  Suite à des complications importantes lors d'une intervention médicale, nous avons aidé une personne à comprendre le mécanisme de plainte de l'Ordre des médecins du Québec, et l'avons conseillée dans l'élaboration de sa demande d'enquête.

- Plusieurs accompagnements lors de rencontres avec des organismes communautaires :

  Nous avons accompagné des personnes lors de rencontres du conseil d'administration concernant une contestation d'expulsion d'une ressource et des demandes d'explication pour une suspension.

L'accompagnement va plus loin que l'aide, en ce sens que, quand cela est nécessaire, l'organisme accompagne les personnes dans certaines de leurs démarches, particulièrement lorsque celles-ci doivent faire face à des tiers dans l'exercice de leurs droits.

Tableau VIII: Thèmes

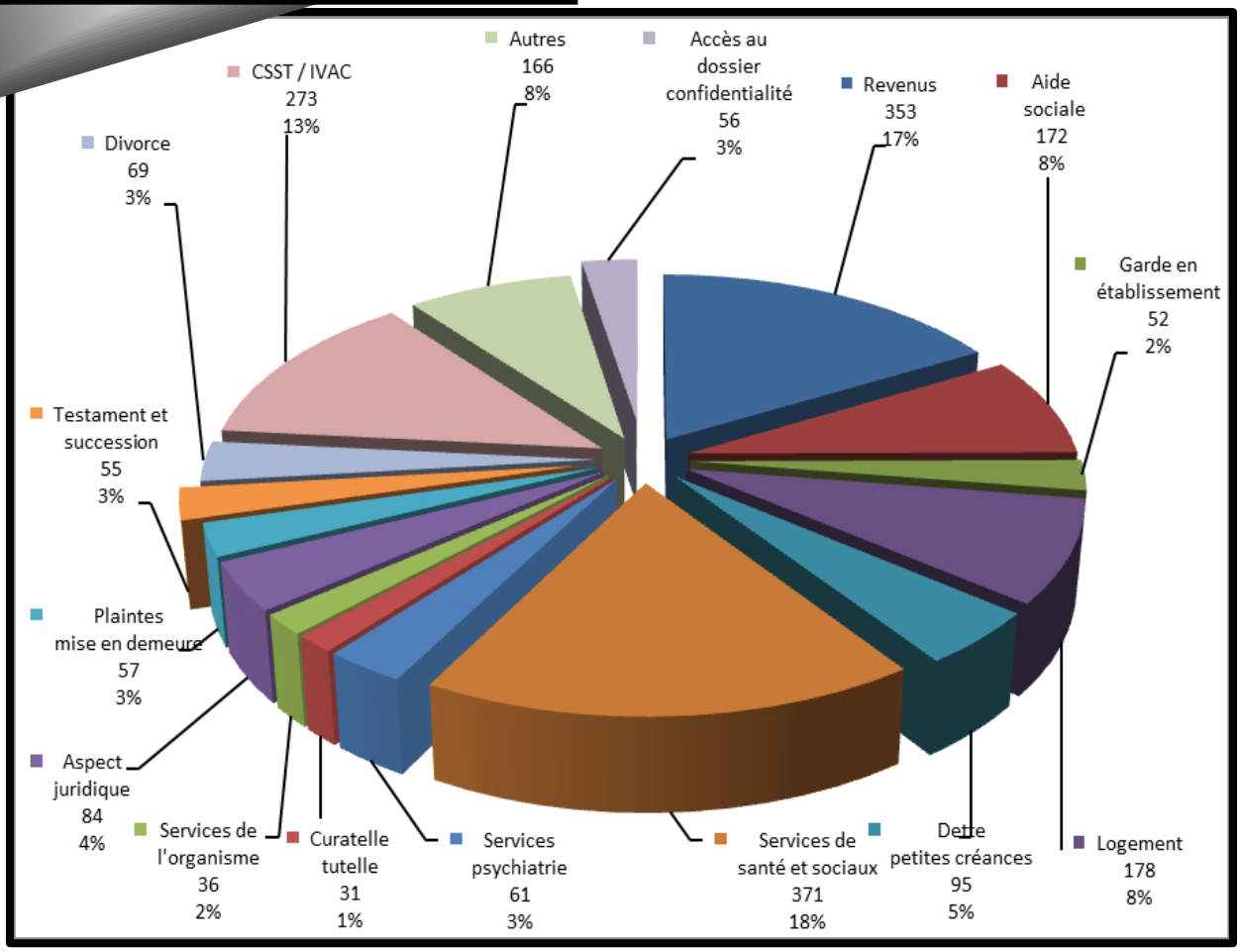

2) Revenus (rentes/assurances salaire/impôts/taxes).
353 interventions/2109 (17%)

- Aides, accompagnements et informations en ce qui regarde des démarches avec les assurances salaire collectives, la régie des rentes du Québec, Revenu Québec, l'Agence du revenu Canada, la TPS/TVQ, divers crédits d'impôt, les programmes d'éconologis, etc.
- Aides et accompagnements à la commission des normes du travail (C.N.T.) :

  Dans plusieurs dossiers, nous avons aidé la personne à préparer les documents dans une démarche de plainte pour harcèlement psychologique et pour congédiement sans cause juste et suffisante.
- Aides et accompagnements à la commission des relations du travail.
- Aide concernant une demande de prestations provenant d'une assurance-invalidité.
- Rédaction d'une lettre pour le programme d'allocation-logement.
- Plusieurs demandes d'information en regard aux diverses dispositions de la C.N.T.

3) C.S.S.T. – I.V.A.C. – S.A.A.Q. (indemnisations).
273 interventions/2109 (13%)

- Plusieurs demandes d'aide, d'accompagnement et d'information sur les divers processus administratifs avec la C.S.S.T. et la société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.).
- Explication des étapes et procédures à suivre concernant les processus de plaintes à la C.S.S.T.
- Explication du fonctionnement du T.A.Q.
- Aide à la rédaction d'une contestation au bureau d'indemnisation des victimes d'actes criminels (I.V.A.C.).
- Aide à la rédaction d'une demande de rectification d'un rapport médical.
- Accompagnement pour trouver un avocat.
- Rédaction d'un document explicatif et d'un historique du dossier.
- Suivi au T.A.Q. pour connaitre la progression du dossier.

4) Logement.
178 interventions/2109 (8%)

- Plusieurs accompagnements à la Régie du logement.
- Rédactions de mises en demeure et de plaintes envers des propriétaires.
- Aides à la préparation d'une audience à la Régie du logement.
- Aides à la compréhension de certains articles du Code civil concernant le logement.
- Accompagnements lors de rencontre avec des propriétaires, ou conseil d'administration d'édifice, avec la gérance de logement.
- Demande d'information sur la clause solidaire, pour fixation du loyer.

5) Sécurité du revenu/Assurance Emploi.
172 interventions/2109 (8%)

- Explications de la Loi sur les personnes et les familles concernant l'aide de dernier recours.
- Rédaction de lettres justifiant des paiements payés en trop, des revenus et gains.
- Aide à la rédaction d'une requête au T.A.Q. concernant une décision du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Plusieurs démarches d'aide et d'accompagnement concernant les prestations spéciales (lunettes, soins dentaires, etc.).
- Accompagnement pour remplir une demande de révision d'une décision afin de ne pas être pénalisé pour les montants reçus de l'I.V.A.C.
- Explication du fonctionnement du programme d'Aide sociale en cas de gain important.

6) Autres.
166 interventions/2109 (8%)

- Aide à la rédaction d'une demande de pardon.
- Démarche auprès de la société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique pour des droits d'auteurs impayés.
- Aide pour compléter un formulaire d'immigration (carte).
- Quelques demandes en lien avec le code criminel.
- Demande d'information concernant le code de sécurité routière.

7) Dette/petites créances/consommation.
95 interventions/2109 (5%)

- Aide à la contestation d'une facture de télécommunication injustifiée.
- Accompagnement dans une démarche de recours aux petites créances.
- Accompagnement lors de négociations avec certaines entreprises pour entente de services, ou pour le respect des services.
- Accompagnements pour des ententes de paiement pour des produits de consommation avec des agences de recouvrement.

8) Aspect juridique.
84 interventions/2109 (4%)

- Informations et vulgarisations afin que la personne puisse se représenter seule devant la Chambre civile, la Chambre criminelle ou devant le T.A.Q. :

  À l'aide des documents du Barreau du Québec : « Seul devant la Cour », nous avons aidé plusieurs personnes à se préparer à une audience devant la Cour.

9) Divorce.
69 interventions/2109 (3%)

- Aides et accompagnements pour des démarches de séparation et/ou de divorce.
- Accompagnement concernant de la médiation au sujet de la garde des enfants.
- Aides et accompagnements dans le processus de l'obtention d'une pension alimentaire.
- Accompagnements au palais de justice :

  Dans de tels cas, nous accompagnons la personne qui doit se présenter devant le juge afin de régler son dossier de divorce.

10) Services/Suivi en psychiatrie.
(Programme S.I.M. / S.I.V. / Clinique externe).
61 interventions/2109 (3%)

- Aides à la préparation de rencontres avec des psychiatres :

  Notre rôle était de conseiller la personne dans la mise en place de ce qu'elle voulait mentionner et demander à son médecin (changement de médication, désaccord avec le traitement, demandes d'information sur les effets secondaires de la médication).
- Plusieurs accompagnements chez le médecin psychiatre :

  Notre rôle en était un d'assistance, et ce, afin que la personne comprenne les tenants et aboutissants de son traitement, et qu'elle puisse effectuer un consentement libre et éclairé.
- Aide à la rédaction d'une demande pour un changement de psychiatre.
- Démarches avec des intervenants pour des services à la personne en C.L.S.C. :

  À deux reprise, et avec l'accord des personnes visées, nous avons rencontré des responsables de l'organisation des services de première ligne en santé mentale. Ces rencontres avaient pour but de trouver des solutions concernant des trous de services et/ou des listes d'attente injustifiées.
- Discussions avec les intervenants du S.I.M. / S.I.V. :

  Le but des discussions était que les personnes accompagnées comprennent les services offerts, qu'elles puissent exprimer leurs demandes et que celles-ci soient prises en considération par l'équipe traitante.
- Rédaction d'une lettre dans une démarche auprès du Collège des médecins.

  Nous avons assisté une personne dans l'élaboration d'une plainte face à un médecin-psychiatre.

11) Rédaction d'une plainte/mise en demeure.
57 interventions/2109 (3%)

- Aides à la rédaction de plusieurs plaintes au regard de la qualité des services au C.S.S.S.N.L. et au C.S.S.S.S.L.
- Aides à la rédaction de plusieurs mises en demeure en lien avec diverses problématiques (problèmes de voisinage, ex conjoint, petites créances, services de consommation, etc.).
- Rédaction d'une lettre de plainte au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services des centres jeunesse de Lanaudière.

12) Accès au dossier/confidentialité.
56 interventions/2109 (3%)

- Aide à la rédaction d'une lettre dans le but d'obtenir un dossier au poste de police.
- Plusieurs démarches auprès des archives médicales du C.S.S.S.N.L., du C.S.S.S.S.L. et à la D.P.J.
- Démarche à la commission d'accès à l'information en vue de contester un refus de transmettre les informations d'un dossier psychosocial.
- Rédactions de lettres de plainte au Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services concernant un organisme communautaire.
- Aide concernant une démarche au Protecteur du citoyen concernant un organisme communautaire.

13) Garde en établissement et autorisations judiciaires de soins.
52 interventions/2109 (2%)

- Aides à la préparation pour une audience à la Cour civil concernant une garde en établissement :

  Bien outiller la personne au regard de ses droits lorsqu'elle se présente seule devant la Cour. Autrement dit, nous mentionnons comment l'audience va se dérouler et les questions possibles auxquelles la personne devra répondre.
- Accompagnement à une audience à la Cour pour une garde en établissement :

  Notre rôle est de s'assurer que la personne comprenne bien les dires et recommandations de l'avocat. S'assurer que la personne est d'accord avec la représentation de son avocat.
- Plusieurs références pour des avocats lors de la mise sous garde préventive, provisoire et en établissement d'une personne.
- Plusieurs demandes d'information sur les droits au regard de l'application du Code civil (art. 26 à 31 : De l'évaluation psychiatrique et de la garde en établissement) et de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (loi P-38.001).
- Accompagnements et explications concernant l'application des autorisations judiciaires de soins :

  Lorsqu'une personne est sous autorisation judiciaire de soins. Elle n'a malheureusement aucun recours pour contester la décision. Notre rôle se limite seulement à lui expliquer les motifs de l'inexistence des processus de révision.
- Aide pour remplir le formulaire concernant la contestation d'une garde en établissement au T.A.Q.

14) Testaments, succession.
55 interventions/2109 (3%)

- Aide pour la rédaction d'un testament olographique.
- Aide et accompagnement pour la préparation d'un testament, l'ouverture de compte d'un succession, des explications de certains articles dans un testament, la succession, les responsabilités.

- Référence à un notaire.
- Informations concernant les principales caractéristiques du mandat en cas d'inaptitude.

15) Curatelle/tutelle/mandat.
31 interventions/2109 (1%)

- Aide et accompagnement lors de rencontre avec le délégué du curateur au sujet des informations reçues, ainsi que les montants d'argent de poche à recevoir.
- Demande de changement de tuteur dans le cas d'une tutelle privée.
- Explications en lien avec les régimes de protection aux biens ou à la personne ou encore pour les deux.
- Plusieurs demandes d'information concernant les régimes de protection.
- Références vers des avocats.

16) Services de l'organisme.
36 interventions/2109 (2%)

À la lumière de ce qui suit, on voit que c'est le domaine de la santé et des services sociaux, à savoir l'accèssibilité à un médecin de famille, des problèmes avec la D.P.J., la difficulté d'avoir des suivis par un psychologue ou un travailleur social, etc., qui est en tête de lice avec 371 interventions. Si on compare avec la dernière année financière, c'était les problèmes de revenus qui étaient en première position.

Si on reprend l'ensemble des thèmes et on les compare aux quatre (4) dernières années (**voir tableau IX, à la page suivante**), on voit que certains de ceux-ci augmentent alors que d'autres demeurent stables, et ce, peu importe les années financières.

Globalement, les problèmes liés aux services de santé et services sociaux ont de beaucoup augmentés si on compare l'année 2011-2012 (6%) à l'année 2014-2015 (18%). Concernant le thème se rapportant aux revenus, il a été relativement stable d'année en année, sauf pour la période 2012-2013, où nous avons effectué 31% du nombre total des interventions. Quant à la garde en établissement et aux autorisations judiciaires de soins, en 2011-2012, elles représentaient 11% de nos interventions, alors que pour les autres années, on parle plutôt de 2%. Est-ce à dire que les droits des personnes mises sous garde sont davantage respectés aujourd'hui qu'en 2011? Nous aimerions y croire, mais nous croyons plutôt qu'il demeure beaucoup à faire quant à la référence à notre organisme. Concernant les problèmes liés aux programmes d'Aide et de Solidarité sociale, nous remarquons que les demandes d'intervention diminuent d'année en année. Une des raisons expliquant cette baisse est la référence à l'organisme de défense collective des droits, Action dignité Lanaudière. Au cours des deux (2) dernières années, nous avons connu une explosion de demandes concernant des révisions à la C.S.S.T. Celles-ci ont fait en sorte que nous les avons incluses dans nos statistiques à partir de l'année 2013-2014. Quant aux autres thèmes, le nombre d'interventions est semblable, et ce, tout au long de la période.

Pour nous, le plus grand défi, c'est encore la lutte à la stigmatisation des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. On entend par stigmatisation que les personnes ne sont pas crues, qu'elles exagèrent voire qu'elles fabulent. Que tout ce qu'elles désirent, c'est de profiter des différents programmes gouvernementaux ou privés. Nous avons encore beaucoup à faire en tant que société et système de protection sociale, et ce, afin d'accepter la différence des autres. Vivre avec une souffrance, quelle qu'elle soit, ne fait pas en sorte que certaines personnes soient moins citoyennes que d'autres. Cette incompréhension des problèmes de santé mentale fait en sorte qu'il existe encore cette peur collective de la folie. En d'autres mots, de ce que nous observons, encore aujourd'hui, c'est qu'une personne vivant avec un problème de santé mentale a inévitablement un dérèglement de son esprit, de son intelligence, de sa raison, de son contrôle sur elle-même, etc. Ce qui fait en sorte que certaines personnes en autorité croient qu'il est primordial de décider pour celle-ci. On sait ce qui est bien ou non pour elle. Et si elle ose lever le doigt pour intervenir, on balaie du revers de la main ses désirs, ses opinions et ***SES DROITS. Il reste beaucoup à faire pour changer les comportements!!!!***

TABLEAU IX : VARIATION DES POURCENTAGES DES DEMANDES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT.

THÈMES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Santé et services sociaux.	**6%**	**17%**	**18%**	**18%**
Services/Suivis en psychiatrie.	**6%**	**5%**	**2%**	**3%**
Garde en établissement et autorisations judiciaires de soins.	**11%**	**2%**	**2%**	**2%**
Accès au dossier/confidentialité.	**2%**	**1%**	**1%**	**3%**
Revenus (rentes/assurances salaire/impôts/taxes).	**18%**	**31%**	**18%**	**17%**
C.S.S.T. – I.V.A.C. – S.A.A.Q. (indemnisations).			**9%**	**13%**
Logement.	**7%**	**6%**	**6%**	**8%**
Sécurité du revenu/Assurance Emploi.	**17%**	**10%**	**11%**	**8%**
Dette/petites créances/consommation.	**6%**	**4%**	**4%**	**5%**
Testament, succession.	**1%**	**5%**	**8%**	**3%**
Curatelle/tutelle/mandat.	**6%**	**4%**	**4%**	**1%**
Aspect juridique.	**4%**	**3%**	**5%**	**4%**
Divorce.	**1%**	**4%**	**3%**	**3%**
Rédaction d'une plainte/mise en demeure.	**3%**	**2%**	**2%**	**3%**

Enfin, en plus de la stigmatisation, la relation entre pauvreté, santé mentale et la difficulté à faire respecter ses droits est omniprésente dans notre soutien aux personnes. En vivant la pauvreté, la vulnérabilité des personnes l'emporte souvent sur leur appropriation du pouvoir dans le désir que leurs droits soient respectés.

<u>La répartition des interventions</u>

Concernant les lieux d'origine des demandes, c'est la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de Joliette avec 627 démarches qui vient en tête de lice. Elle est suivie, en ordre décroissant, par les M.R.C. Des Moulins (471), l'Assomption (416), Matawinie (304), Montcalm (103) et d'Autray (101).

Lors de l'élaboration de notre dernier plan d'action, nous avions pour objectif d'accroître notre présence dans la M.R.C. d'Autray. En effet, pour l'année 2011-2012, nous avions effectué 73 interventions et en 2012-2013, 40 interventions. Cette année, nous avons réalisé 101 interventions, le même nombre que l'an passé. Encore, cette année, nous redoublerons d'effort afin que notre organisme soit mieux connu par la population de cette M.R.C.

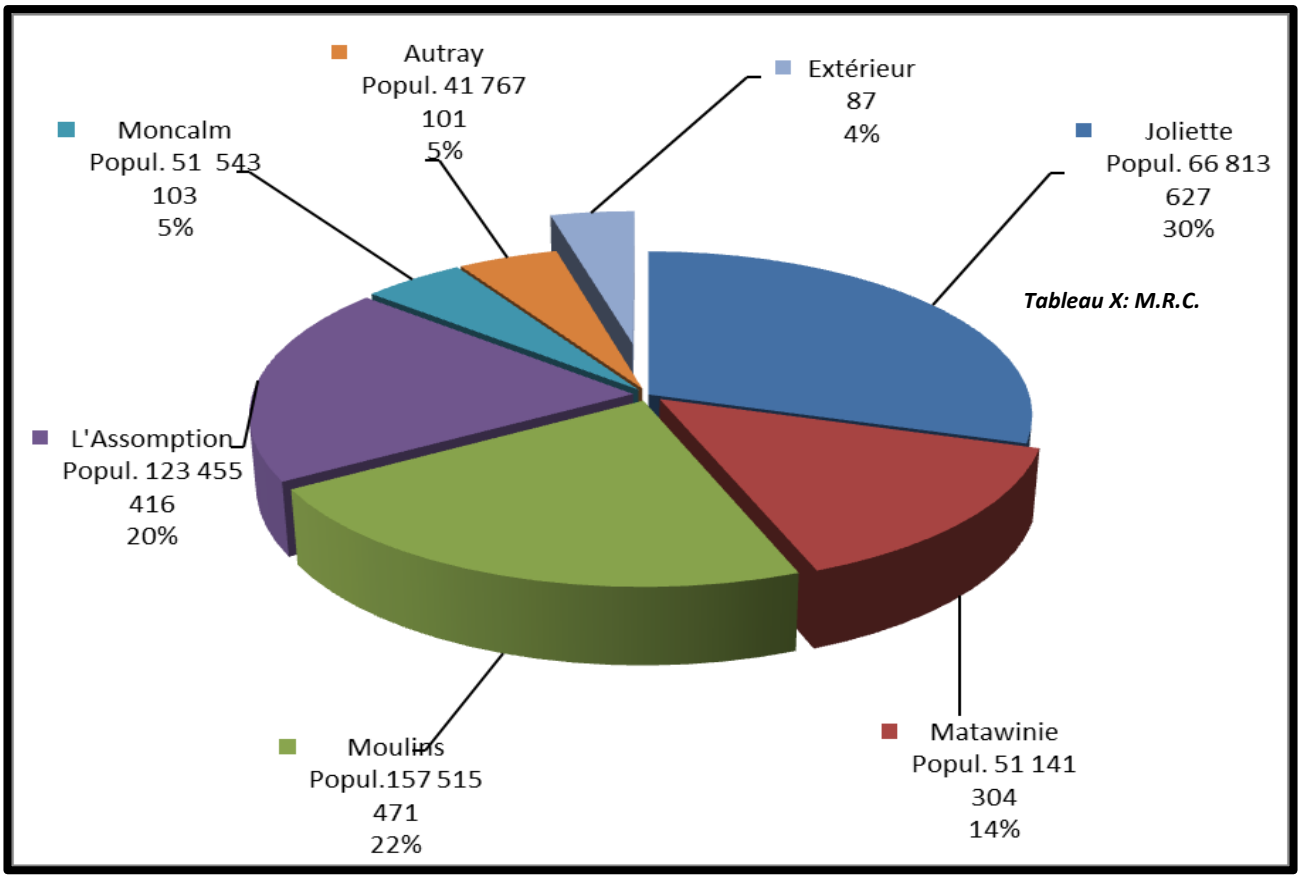

Tableau X: M.R.C.

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION SYSTÉMIQUE ET D'UNE DÉMARCHE D'ACTION COLLECTIVE

Dès que nous ouvrons un dossier, c'est qu'il y a accompagnement. Dans quelques dossiers, nous avons entrepris, soit par l'accompagnement de la personne dans le parcours d'une plainte, soit par un signalement de notre organisme, une démarche systémique, collective et/ou proactive par rapport au processus défaillant du respect des droits. Cette démarche s'est concrétisée soit à l'instance mise en cause ou au Protecteur du citoyen. En ce sens, à partir d'un d'accompagnement individuel, nous avons questionné les instances concernées sur leurs directives systémiques quant au respect des droits, nous avons signalé, de manière proactive, les façons de faire inadéquates au Protecteur du citoyen, ou nous avons accompagné plusieurs personnes dans une même démarche de défense des droits.

Nous vous présentons donc deux (2) exemples. Le premier relate une démarche systémique auprès d'un C.S.S.S. concernant les difficultés d'application de la loi P-38.001, et de la prise en charge par l'établissement d'une personne visée par cette loi. Le second expose le déplacement d'une intervention individuelle pour la porter au plan collectif.

Une démarche systémique concernant l'application inadéquate de la loi P-38.001

Lors de la rencontre de la table clinique P-38.001 d'un C.S.S.S. en 2013, nous avons effectué une présentation abordant les applications inadéquates de la loi P-38.001 au regard des droits des personnes visées. Parmi les points abordés, nous avons échangé sur l'application de l'article 8 de la loi et la notion de prise en charge par l'établissement. Suite à cette rencontre, le C.S.S.S. en question transmit aux différents partenaires une lettre expliquant la façon dont est appliqué l'article 8 de la loi et la prise en charge de la personne par l'établissement. À la lecture du document, nous fûmes très préoccupés par le libellé de ladite lettre. En effet, des éléments

défaillants dans l'application de la loi s'y retrouvaient, à savoir les pratique entourant l'estimation de la dangerosité par les policiers et l'équipe mobile de crise, la prise en charge par l'établissement, l'évaluation de l'état mental et la mise sous garde préventive. ***Notre démarche s'inscrivait donc dans une volonté que l'application de la loi P-38.001 à ce C.S.S.S. s'effectue de façon restrictive, et que les dispositions légales soient rigoureusement suivies. Il ne faut jamais perdre de vue que les personnes qui vivent l'application de cette loi sont vulnérables et en souffrance. Cependant, elles demeurent foncièrement des personnes à part entière.***

Nous avons donc demandé une rencontre avec le responsable du dossier en santé mentale à ce C.S.S.S. Nous avons eu une première rencontre à l'automne 2013. À ce moment, nous avons discuté des pratiques que nous trouvions problématiques quant à la prise en charge par l'établissement d'une personne mise sous garde. Au printemps 2014, nous rencontrions les personnes responsables du volet santé mentale et des services pré-hospitaliers de l'A.S.S.S.L. Nous avons fait état de nos démarches. Ce n'est qu'à l'hiver 2015 que nous avons eu un retour du C.S.S.S. Une rencontre fut fixée pour le mois de mai 2015 avec le chef de programme santé mentale adulte, la coordonnatrice des programmes soins critiques et services ambulatoires et la chef du programme à l'urgence. Malheureusement, cette rencontre fut annulée. Nous sommes présentement en attente d'une nouvelle date.

Une démarche de plainte collective au regard de pratiques brimant les droits de travailleurs syndiqués.

Nous avons reçu deux (2) personnes en novembre 2013 concernant des difficultés avec un même employeur. Nos démarches visaient plusieurs éléments.

Dans un premier temps, nous avons effectué de l'aide dans la préparation des documents, ainsi que dans les courriers et courriels concernant les communications avec l'employeur et le syndicat. Par la suite, à maintes reprises, les personnes accompagnées ont effectué des demandes auprès des délégués syndicaux pour faire suite au grief en harcèlement psychologique, pour des demandes de remboursement des heures travaillées, ainsi que des frais de déplacement et de facturation assumés par l'employeur.

Par ailleurs, nous avons accompagné les personnes relativement à un grief en harcèlement psychologique au travail, en congédiement sans cause juste et suffisante, ainsi que pour une demande à la C.S.S.T. pour séquelles psychologiques permanentes. Les griefs en harcèlement psychologique sont toujours en attente, et les représentants syndicaux préfèrent les ignorer. En ce qui a trait au grief

de congédiement sans cause juste et suffisante, des nouveaux éléments identifiés ont eu pour effet qu'une démarche à la Chambre criminelle du Québec fut entreprise. Nous sommes toujours en attente du jugement. Enfin, la requête à la C.S.S.T. a été refusée et la demande de révision également. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la commission des lésions professionnelles du Québec pour l'audience de contestation relative à un hors délais.

Ce dossier est excessivement complexe parce qu'il contient plusieurs particularités. Dans un premier temps, l'employeur dépend, au regard de l'employabilité, d'une législation indépendante des juridictions provinciales. Son siège social est en Ontario. Il en résulte qu'il ne reconnait pas les juridictions québécoises ayant trait aux modalités légales du congédiement, du harcèlement psychologique au travail et même de la législation de la C.S.S.T. Puis avec les délais de procédures interminables, les deux (2) ex-travailleuses ont vécu des problèmes personnels graves : faillite, divorce, perte de logement et de véhicule, surendettement, etc. Ce qui a eu pour effet d'ébranler à plusieurs reprises leur désir de faire valoir leurs droits.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la collaboration du groupe de défense des droits ***Droits-accès Outaouais.*** En effet, lors d'une audience d'une des deux personnes en litige à Ottawa, nos collègues de l'Outaouais ont eu la gentillesse de prendre le relais dans la démarche d'accompagnement.

En conclusion, l'organisme a été encore fort occupé cette année. Et nous en sommes fiers. C'est donc dire que Pleins droits de Lanaudière est un incontournable quand on évoque la défense des droits en santé mentale dans notre région. Cependant, avec des demandes de plus en plus nombreuses et complexes, des nuages se profilent à l'horizon…En effet, avec une conseillère en défense des droits à 28 heures/semaine et une autre à 21 heures/semaine, nous avons peine à suffire à la tâche. Nous sommes perpétuellement à éteindre des feux. En d'autres mots, nous traitons les dossiers les plus urgents. Quant aux autres, nous devons, malheureusement, les mettre en attente. Pour une stabilité et surtout le maintien d'une mission de qualité et professionnelle, nous réitérons l'importance d'un rehaussement de notre financement.

LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

La démarche dite de promotion et de sensibilisation signifie la prise de parole publique afin de promouvoir le respect des droits des personnes.

Lors de l'année financière 2013-2014, nous avons vu exploser les demandes de présentation de notre mission et philosophie d'intervention. En effet, nous avions effectué huit (8) présentations de l'organisme à différents partenaires du milieu communautaire et des réseaux locaux de services. Cette année, c'est l'offre de formations qui a connu une augmentation remarquable. Les demandes émanaient exclusivement du milieu communautaire.

LA PROMOTION DE L'ORGANISME

L'organisme a fait la promotion de son mandat et de sa mission en distribuant régulièrement ses différents outils promotionnels, ainsi que la documentation de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

Le nombre d'outils promotionnels distribués est de 2072 documents.

- Dépliant de l'organisme et carte d'affaires (1 027).
- Dépliant de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (75).
- Le manifeste ***Non aux mesures de contrôle*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (35)
- ***L'ABC des autorisations judiciaires de soins*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (32).
- ***Les autorisations de soins : le trou noir de la psychiatrie*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (40).
- **Guide de survie : La garde en établissement et le dépliant contention physique, chimique et isolement en santé mentale** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (138).
- ***La garde en établissement : Une loi de protection…une pratique d'oppression*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (60).
- ***Lutter contre la victimisation secondaire : une question de droits*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (36).
- Cadre de référence pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale (72).
- Dépliant du regroupement des personnes utilisatrices des services en santé mentale de Lanaudière (l'IMPACT) / (100).
- Cadre de référence de promotion-vigilance (29).
- Brochure Vieillir en tout sécurité (18).

Quant aux lieux de diffusion, notre promotion s'est effectuée dans les hôpitaux et cliniques externes, dans les C.L.S.C., à Info-santé, aux tables santé mentale du C.S.S.S.N.L. et C.S.S.S.S.L., auprès de tous les députés de la région et dans plusieurs organismes communautaires.

Enfin, quatre cent dix (410) dépliants *Droits et recours des personnes mises sous garde* du ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.) ont été transmis aux deux (2) unités de psychiatrie du C.S.S.S. du Nord et du Sud de Lanaudière, ainsi que distribués lors de nos présentations et formations.

LA PRÉSENTATION DE LA MISSION ET DU MANDAT DE L'ORGANISME

Simultanément à la diffusion de nos outils promotionnels, nous avons tenu deux (2) kiosques d'information. Le premier s'est déroulé à l'entrée de l'organisme ***En toute amitié de Berthierville***. Puis, le 19 et 20 mars dernier, nous nous sommes rendus aux Galeries Joliette. Les conseillères en défense des droits ainsi que deux (2) membres ont distribué des dépliants et expliqué notre mission et notre philosophie d'intervention.

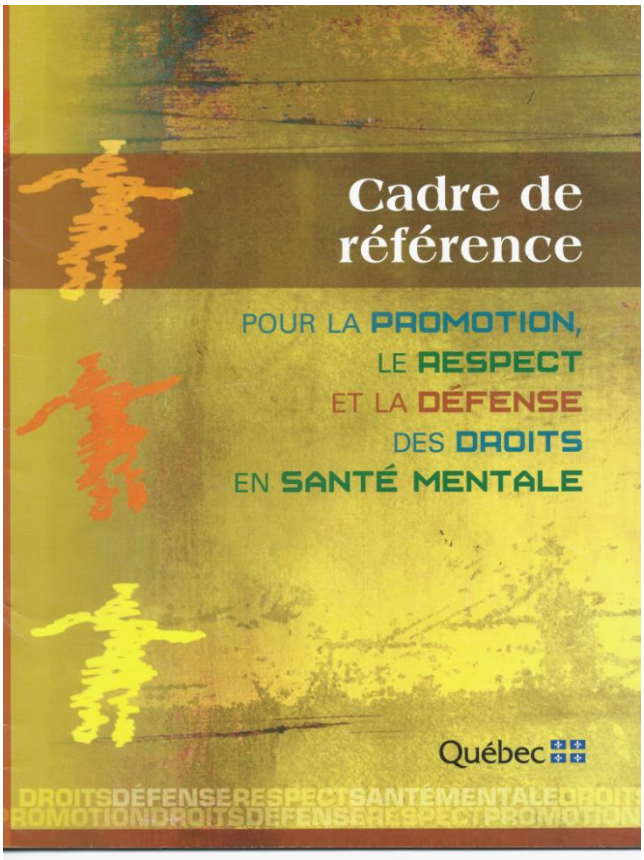

Également, nous avons effectué deux (2) présentations de la mission et du mandat de l'organisme. Elles avaient pour but de démystifier et d'expliquer la philosophie, la mission, les principes directeurs et les méthodes d'intervention en défense des droits.

Concrètement, la présentation portait sur les points suivants :

- ***Un peu d'histoire.***
- ***Les principes directeurs.***
  - ✓ L'autonomie des personnes.
  - ✓ La spécificité des personnes.
  - ✓ Le préjugé favorable.
  - ✓ Le rapport volontaire aux groupes.
  - ✓ L'accessibilité.
  - ✓ L'appropriation du pouvoir des personnes.
- ***L'intervention en défense des droits.***
  - ✓ La prise de contact.
  - ✓ L'aide et l'accompagnement.
  - ✓ L'intervention proactive, l'action collective et systémique.
  - ✓ La promotion et la sensibilisation.
  - ✓ La formation.
- ***Autres spécificités.***

Voici la nomenclature des lieux où nous avons présenté la mission de l'organisme. Outre le lieu et le nombre de personnes, vous trouverez, s'il y a lieu, les évaluations et commentaires des participants.

- Lieu : ***La Rescousse amicale, Rawdon.***
  Présentation de Pleins droits de Lanaudière.
  Date : 11 novembre 2014.
  Participation : 14 membres.
  Évaluation : 9 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	6	2	1	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	5	3	1	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	3	4	2	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	5	2	2	0	0	0
L'animation, la personne ressource	5	3	1	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	5	2	2	0	0	0

Commentaires :

- ➔ J'ai trouvé cela très intéressant. C'est bon d'en savoir plus sur nos droits.
- ➔ Contente de savoir que nous avons de l'aide, des réponses à nos questions. Merci!

- Lieu : ***Équipe S.I.M. et S.I.V. du C.S.S.S.N.L.***
  Présentation de Pleins droits de Lanaudière.
  Date : 2 avril 2014.
  Participation : 15 participants.

La direction générale et une conseillère en défense des droits ont rencontré les deux (2) équipes. L'échange qui s'en est suivi a permis de véritablement démystifier la mission et le rôle de l'organisme au regard des personnes accompagnées.

LES COMITÉS DE DROITS ET FORMATIONS

À chaque année, au printemps et à l'automne, nous transmettons à l'ensemble de nos partenaires du milieu communautaire une offre concernant des comités de droits et formations en défense des droits. Nous avons pour philosophie d'offrir le plus grand éventail de sujets possibles :

- **Formations offertes (une journée ou deux journées) :**

  - ✓ Droits et recours en santé mentale.
  - ✓ L'Appropriation du pouvoir.

- ✓ L'Autre côté de la pilule (dispensée par des formateurs accrédités de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.).

➢ **Comités de droits offerts :**

- ✓ Droits des locataires.
- ✓ Comment faire une plainte.
- ✓ Les assurances.
- ✓ Comment préparer sa rencontre avec un psychiatre.
- ✓ Le mandat en prévision d'inaptitude.
- ✓ Les différentes formes de testament.
- ✓ Le harcèlement psychologique.
- ✓ L'isolement / contention (en construction).
- ✓ La consommation et vous (en construction).
- ✓ Se représenter seul devant la Cour.
- ✓ L'accès aux dossiers médicaux, psychosociaux et la confidentialité.
- ✓ La loi P-38.001 et la garde en établissement.
- ✓ Les programmes d'Aide et de Solidarité sociale et vos droits.
- ✓ Le droit à la vie privée.
- ✓ La C.S.S.T.

Cette année, la demande fut très importante en ce qui regarde les formations. Nous avons dispensé seulement un comité de droits comparativement à six (6) formations. Grâce au soutien financier de l'A.S.S.S.L., par l'entremise du programme de formation en santé mentale, cinq (5) des six (6) formations ont pu être données, à savoir l'Autre côté de la pilule à trois (3) reprises, Droits et recours en santé mentale et le Rétablissement : une force d'action mobilisatrice. Quant à la sixième formation, Les droits en santé mentale au Québec : Quand l'exception, devient oppression, elle fut dispensée dans le cadre du certificat en défense des droits du M.É.P.A.L. Enfin, nous avons, comme à toutes les années, réalisé une journée régionale en défense des droits.

Les comités de droits

Nous avons dispensé le comité de droits (café-rencontre) en collaboration avec un organisme communautaire de promotion/vigilance en santé mentale.

➢ ***Comité de droits concernant les testaments et successions.***

Objectifs :

- ✓ Connaître les implications d'une succession avec ou sans testament.
- ✓ Comprendre les différentes formes de testament.
- ✓ Comprendre les différentes étapes du processus testamentaire : l'inventaire des biens, refuser ou accepter une succession, le testament biologique, etc.
- ✓ Connaître les recours possibles en cas de litige.

Le Tournesol de la Rive Nord (Groupe de promotion/vigilance en santé mentale).
Présentation : Testament et succession.
Date : 14 octobre 2014.
Participation : 5 membres.

Grille d'évaluation.
Évaluation : 5 personnes sur 5.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	4	1	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	4	1	0	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	4	1	0	0	0	0
Les temps de parole, intervention des personnes présentes.	4	1	0	0	0	0
L'animation, la personne ressource	4	1	0	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	4	1	0	0	0	0

COMMENTAIRES :

- ➔ J'ai appris beaucoup sur le sujet.
- ➔ Très intéressant.
- ➔ Très intéressante et animée comme présentation. Merci beaucoup de votre temps.
- ➔ Répond à toutes les questions; même s'il y a des zones grises…. Merci pour les infos. À la prochaine!!!

Les formations

Nos formations ont été présentées à quatre (4) partenaires du milieu communautaire, aux membres de notre organisme et aux membres de l'IMPACT. Donc, nous avons organisé, contribué et effectué les formations suivantes :

- ➢ L'Autre côté de la pilule de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. :
  - au regroupement des organismes communautaires alternatifs en santé mentale de Lanaudière (R.O.C.A.S.M.L.).
  - aux membres de notre organisme.
  - aux Services de crise de Lanaudière.
- ➢ Les droits et recours en santé mentale :
  - au Tournesol de la Rive Nord.
- ➢ Le rétablissement : une force d'action mobilisatrice :
  - aux membres de l'IMPACT et à nos membres.

En ce qui regarde à la formation l'Autre côté de la pilule de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q, c'est par l'entremise de formatrices accréditées qu'elle fut effectuée. Notre rôle en a été un d'organisation. En d'autres mots, nous nous sommes employés à coordonner les dates de diffusion de la formation, les inscriptions, les repas et avons été la courroie de transmission avec les partenaires en présence.

- ***Le R.O.C.A.S.M.L.***
  Titre de la formation : *L'Autre côté de la pilule (sur 2 jours).*
  Formatrices : Andrée Morneau et Doris Provencher de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 6 et 7 octobre 2014.
  Participation : 13 personnes.

- ***Les Services de crise de Lanaudière***
  Titre de la formation : *L'Autre côté de la pilule (sur 2 jours).*
  Formatrices : Andrée Morneau et Doris Provencher de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 10 et 11 novembre 2014.
  Participation : 16 personnes.

- ***Pleins droits de Lanaudière.***
  Titre de la formation : *L'Autre côté de la pilule (sur 2 jours).*
  Formatrices : Andrée Morneau et Chloé Serradori de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 20 et 27 octobre 2014.
  Participation : 11 personnes.

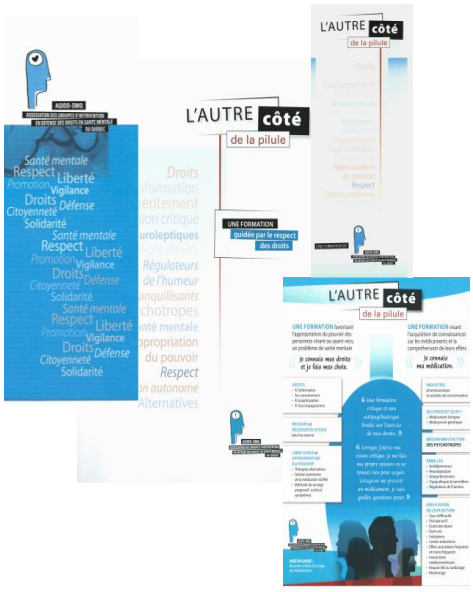

Les objectifs généraux de la formation :

Cette formation a pour but de susciter une démarche visant l'acquisition de connaissances sur les médicaments de l'âme et la compréhension de leurs effets. Également, elle vise à favoriser la réappropriation du pouvoir sur la vie (*empowerment*) des personnes vivant avec un problème de santé mentale, et ce, face à leur médication.

Les objectifs spécifiques de la formation *:*

- ✓ Rendre accessible le contenu du Guide critique des médicaments de l'âme.
- ✓ Connaître les noms et la classification des médicaments.
- ✓ Distinguer les problèmes de santé mentale de ceux reliés aux effets secondaires des médicaments psychiatriques.
- ✓ Permettre aux personnes d'exercer leur droit au consentement libre et éclairé et participer activement à leur traitement.

- ✓ Favoriser une prise en charge des personnes par elles-mêmes et développer une sensibilisation face à la médication psychiatrique et en connaître les alternatives.

Vous trouverez à l'annexe I, page 74.
- ***L'évaluation des deux journées de formation des trois (3) formations.***

Tout comme pour la formation de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., celle portant sur le Rétablissement fut présentée par deux (2) formatrices accréditées de l'association québécoise pour la réadaptation psycho-sociale. En collaboration avec la chargée de projet de l'IMPACT, nous nous sommes également employés à coordonner les dates de diffusion de la formation, les inscriptions, les repas et avons été la courroie de transmission avec les partenaires en présence.

- ➢ ***Pleins droits de Lanaudière et l'IMPACT.***
  Titre de la formation : *Le rétablissement : une force mobilisatrice (sur 3 jours).*
  Formatrices : Marie Gagné et Réjeanne Bouchard de l'A.Q.R.P.
  Date : 2, 3 et 16 décembre 2014.
  Participation : 13 personnes.

Les objectifs généraux de la formation :

Comprendre le processus de rétablissement, son influence sur l'exercice de la pleine citoyenneté de la personne utilisatrice, et en cerner les enjeux en contexte d'intervention et de gestion :

- ✓ Prendre connaissance d'un cadre théorique sur le processus du rétablissement.
- ✓ Prendre connaissance d'un cadre d'orientation suggéré : vision, valeurs et principes du rétablissement, services et interventions.
- ✓ Être en mesure de soutenir les principes du rétablissement à travers l'offre et l'organisation de services en santé mentale au sein de son milieu, de son établissement s'il y a lieu, et plus largement, de son réseau local.

Les objectifs spécifiques de la formation :

- ✓ Développer des connaissances et compétences en lien avec le processus du rétablissement.
- ✓ Prendre connaissance d'un cadre d'orientation suggéré : vision, valeurs et principes du rétablissement.
- ✓ Développer des stratégies et des outils pour favoriser la mise sur pied de changements vers le rétablissement.

- ✓ Comprendre le savoir, le savoir-être et le savoir-faire :
  - Soutenir le changement.
  - Travailler avec les milieux d'appartenance et les réalités locales.
  - Tenir compte des préoccupations et des besoins de chaque type de participant.
  - Mettre en valeur le savoir expérientiel de tous et chacun.

Vous trouverez à l'annexe II, page 92.
- ***L'évaluation des trois (3) journées de formation.***

En ce qui a trait à la formation Droits et recours en santé mentale, c'est notre organisme qui a délégué les deux formatrices, à savoir madame Martine Audet, conseillère en défense des droits, et madame Madeleine White, membre de Pleins droits de Lanaudière.

- ➢ ***Le Tournesol de la Rive-Nord (Groupe de promotion-vigilance des droits en santé mentale).***
  Titre de la formation : *Droits et recours en santé mentale (sur 2 jours).*
  Formatrices : Martine Audet et Madeleine White.
  Date : 27 janvier et 5 février 2015.
  Participation : 15 personnes.

Les objectifs généraux de la formation :

Développer chez les personnes visées, les connaissances et les habiletés nécessaires à la promotion, au respect, à la protection et à la défense de leurs droits touchant les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Les objectifs spécifiques de la formation :

- ✓ Connaître les motivations qui suscitent l'intérêt des personnes à s'engager dans la formation.
- ✓ Connaître les dispositions de la Loi sur les services de santé et services sociaux, et ses dernières modifications au regard du processus de plainte du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.
- ✓ Expliquer le mécanisme de plainte et de signalement au Protecteur du citoyen.
- ✓ Connaître les droits et recours quant au consentement aux soins.
- ✓ Connaître les droits et recours concernant la garde en établissement et l'application de la loi P-38.001.
- ✓ Savoir surmonter les obstacles lorsqu'une personne entreprend des démarches concernant le respect de ses droits.
- ✓ Comprendre en quoi le développement des connaissances et des habiletés dans la défense des droits participe à accroître l'appropriation du pouvoir.
- ✓ Effectuer une évaluation de la formation en favorisant la participation des personnes.

Vous trouverez à l'annexe III, page 95.
- ***L'évaluation des deux (2) journées de formation.***

Inspiré par la table d'éducation populaire de l'Outaouais, le M.É.P.A.L. a soumis, au printemps 2013, un projet de ***Certificat en défense des droits*** au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Les objectifs généraux visés par ce projet étaient de :

- ✓ Rendre disponible des formations sur les droits humains pour les intervenants, les membres des groupes communautaires et d'autres instances.
- ✓ Développer les connaissances et l'expertise des organismes communautaires (et autres) sur les droits humains et leur mise en œuvre.
- ✓ Remettre l'approche des droits humains au cœur des organisations démocratiques de la région de Lanaudière.
- ✓ Remettre, au printemps 2014, un certificat en défense des droits aux personnes ayant participé à l'ensemble du processus.

Le projet fut accepté et notre organisme s'est inscrit afin de donner une formation sur la santé mentale et la promotion des droits.

C'est le 28 avril et 1er mai 2014 que nous avons présenté un atelier de trois (3) heures qui s'intitulait : ***La santé mentale et***

les droits : Quand l'exception devient oppression. Plus de 20 participants étaient présents.

Les objectifs généraux de la formation :

Avec la désinstitutionalisation du système asilaire dans les années soixante (60) et soixante-dix (70), une grande réforme institutionnelle et culturelle vit le jour au Québec. Graduellement, la maladie mentale devint une maladie comme les autres, et le concept de santé mentale prit, peu à peu, place dans le discours. Malgré ce changement culturel et éthique, deux (2) pratiques d'exception pouvant brimer la liberté des personnes ayant des problèmes de santé mentale caractérisèrent l'histoire récente de notre société : La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (loi P-38.001), et les autorisation judiciaires de soins.

À partir de ces deux (2) mesures d'exception, cet atelier montrera certains dérapages en lien avec le respect des droits fondamentaux qui marquent notre société.

Les objectifs spécifiques de la formation :

- ✓ Présenter l'évolution socio-historique du concept de la folie, de la maladie mentale et de la santé mentale au Québec.
- ✓ Comprendre les principales législations internationales et nationales au regard de la protection des droits en santé mentale.
- ✓ Présenter deux (2) mesures de protection en santé mentale.
- ✓ Développer un esprit critique face à ces mesures de protection.
- ✓ Comprendre ce qu'est la stigmatisation en santé mentale.
- ✓ Effectuer une réflexion éthique face aux pratiques psychiatriques versus le respect des droits fondamentaux.

Vous trouverez à l'annexe IV, page 100.
- ***L'évaluation des deux (2) journées d'ateliers.***

La journée régionale en défense des droits

La journée régionale s'est tenue, cette année, le 19 novembre 2014, à Terrebonne. Comme par les années passées, l'intérêt des membres était palpable. Vingt-quatre (24) personnes ont participé à l'évènement.

La journée entière était sous le thème de l'alternative en santé mentale. Madame Sylvie Forest, coordonnatrice, et madame

Caroline Paquette, intervenante, de la Bonne Étoile de Joliette, organisme communautaire autonome et alternatif en santé mentale, sont venues présenter aux membres les valeurs, les principes et la philosophie qui animent la pratique alternative en santé mentale.

Ce fut une journée pleine d'émotions, de questionnements et d'introspections quant à nos perceptions individuelles que nous avons face à la santé mentale. Nous y avons abordé des thèmes tels que la stigmatisation, la médication, la médicalisation, etc.

Les sujets abordés n'étaient pas faciles, mais nous pensons que les échanges réalisés étaient plus que nécessaires, et ce, dans l'optique de la recherche du respect de la différence des opinions et des idées face à la notion de l'alternative en santé mentale.

Grille d'évaluation.
Évaluation : 21 sur 24 personnes.

APPRÉCIATION	Excellent/ Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation du contenu (AM)	14	3	1	2	1
Qualité des supports pédagogiques	14	2	1	1	3
Présentation du contenu (PM)	15	2	2	1	1
Qualité des supports pédagogiques	12	4	2	1	2
Organisation du temps (emploi du temps, pause…)	14	3	2	2	0
Questions des membres (temps de parole, interventions des personnes présentes).	15	2	1	2	1
Déroulement des présentations	13	3	1	1	3
Déroulement général de la journée	13	4	2	0	2
Dîner et collation	16	3	1	0	1
Emplacement	19	1	0	0	1

Commentaires :

- ➔ Belle présentation. Cependant, les problèmes personnels étaient souvent hors sujet.
- ➔ Belle journée, malgré l'atmosphère lourde et négative.
- ➔ Intervention enrichissante. Cependant, ambiance ruminante et négative.
- ➔ Certaines personnes dérangeantes.
- ➔ Beaucoup de place aux participants.
- ➔ Au début, j'ai été surpris de la direction de la présentation, mais après tout était numéro 1.
- ➔ Félicitations aux formatrices. Très patientes.

La demande de plus en plus forte quant aux formations et comités de droits nous ont obligé encore cette année à faire des choix déchirants. En effet, compte tenu de nos ressources humaines limitées, nous avons été dans l'obligation de remettre à plus tard des comités de droits demandés par des partenaires du communautaire. Cette contrainte s'explique par notre désir d'effectuer de façon professionnelle nos engagements liés aux nombreuses formations demandées.

LES ACTIONS POLITIQUES POUR LA PROMOTION, LE RESPECT ET LA DÉFENSE DES DROITS.

LES DROITS FONDAMENTAUX.

Les actions politiques, la promotion et le respect des droits fondamentaux consistent à faire l'analyse des politiques gouvernementales et des projets de loi, ayant une incidence sur les droits en général et sur les droits fondamentaux reconnus par nos chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

Les difficultés d'application de la loi P-38.001, les mesures de contrôle telles que l'isolement et la contention et les autorisations judiciaires de soins ont marqué nos actions politiques pour la promotion et le respect des droits fondamentaux.

LE COMITÉ DE L'A.G.I.D.D.-S.M.Q. CONCERNANT LA LOI P-38.001

Nous avons participé à deux (2) rencontres du comité P-38.001 de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. Les travaux effectués visaient à :

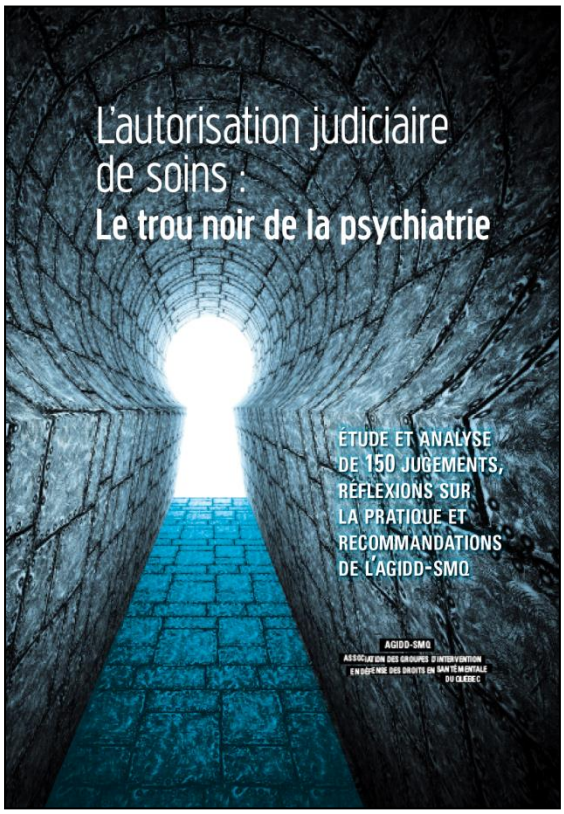

- Poursuivre la réflexion et émettre des recommandations aux acteurs concernés afin que la loi sur la protection des personnes soit appliquée en conformité du respect des droits enchâssés dans les principales législations québécoises (Charte des droits et libertés, Code civil du Québec, Code des procédures civiles, Lois sur les services de santé et des services sociaux, etc.).

- Finaliser les travaux entrepris lors de la dernière année concernant l'élaboration d'une analyse critique portant sur le respect des droits fondamentaux et l'utilisation des autorisations judiciaires de soins psychiatriques.

  Cette analyse avait pour objectif de démontrer que le recours aux requêtes en autorisation de soins va à l'encontre des droits fondamentaux des personnes, ainsi que de lancer une réflexion auprès des principaux acteurs concernés par ce processus judiciaire.

Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse juridique, politique et sociale de 150 jugements de la Cour supérieure, couvrant la période de 2005 à 2010. Cette analyse :

- ✓ Confirme le manque de représentation par avocat des personnes concernées.
- ✓ Démontre que la majorité des autorisations durent deux (2) ou trois (3) ans et que plusieurs juges décrivent cette période de temps comme étant normale.
- ✓ Met en lumière qu'une quantité importante de requêtes en autorisation de soins sont, dans les faits, des demandes pour un 3e et un 4e renouvellement.
- ✓ Établit que l'obligation d'être hébergé contre son gré augmente de manière croissante entre 2005 et 2010.
- ✓ Prouve que le manque d'information concernant la médication est flagrant alors que les psychotropes sont au cœur des requêtes en autorisation de traitement.

- Produire un guide d'information critique : L'ABC des autorisations judiciaires de soins : je me renseigne, je me prépare.

Ce guide est réalisé particulièrement pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale qui veulent s'informer, ou qui sont sous l'application d'une autorisation judiciaire de soins. Il peut également informer les membres du barreau intéressés à défendre la personne.

En mai 2014, lors de l'assemblée générale annuelle de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., les membres du comité P-38.001 ont effectué le lancement officiel de l'étude portant sur les autorisations judiciaires de soins et du guide d'information critique : l'ABC des autorisations judiciaires de soins.

TOURNÉE DE SENSIBILISATION CONCERNANT LES MESURES DE CONTRÔLE ET LES AUTORISATIONS JUDICIAIRES DE SOINS.

En janvier 2014, l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. effectua le lancement d'un manifeste pour dire non à l'utilisation des mesures de contrôle, à savoir l'isolement, la contention et les substances chimiques. En mai de la même année, ce fut le lancement de l'étude sur les autorisations judiciaires de soins et le guide d'information critique.

À l'automne 2014, notre association nous envoya une trousse d'outils promotionnels pour effectuer une tournée de sensibilisation auprès des partenaires du réseau communautaire, des réseaux locaux de services du C.S.S.S.N.L. et du C.S.S.S.S.L. et des députés de la région de Lanaudière.

Nous voulions, par cette tournée, présenter de façon plus précise les documents, et solliciter la participation de nos partenaires à porter nos recommandations dans les divers milieux.

Voici les principaux éléments que nous avons présentés :

Concernant les autorisations judiciaires de soins, la présente étude, réalisée à partir de 150 jugements, répertoriés dans différents palais de justice du Québec démontre que :

- ✓ L'utilisation de la requête en autorisation judiciaire de soins n'est plus une mesure exceptionnelle.
- ✓ La ré-institutionnalisation s'installe avec une durée moyenne de soins de 3 ans et plusieurs de 5 ans.
- ✓ Le cocktail des médicaments prescrits laisse carte blanche au médecin.
- ✓ L'obligation d'hébergement est de plus en plus présente.
- ✓ La révision est quasi inexistante.
- ✓ La représentation des personnes est loin d'être acquise.

Afin de s'assurer que cette procédure judiciaire respecte les droits fondamentaux de tous les citoyens, l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. propose, entre autres, trois (3) recommandations :

- ✓ Respecter les outils internationaux et inclure leur esprit et leurs recommandations dans les codes, les politiques, les lois et règlements.
- ✓ Entreprendre des changements sur l'application de la procédure concernant l'autorisation judiciaire de soins.
- ✓ S'assurer que tous les acteurs concernés ont une meilleure formation académique et continue, basée sur une vision critique, des droits et recours, de l'état actuel de la recherche et de la médication psychotrope.

Quant au manifeste ***Non aux mesures de contrôle!***, il dénonce plusieurs abus. Par ailleurs, les écrits du M.S.S.S. y sont recensés, les constats et recommandations du Protecteur du citoyen et du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux y sont présentés, ainsi que toutes les actions de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

Par ailleurs, vous trouverez, dans le document, cinq (5) recommandations portant sur :

- ✓ La participation et l'implication des personnes dans toutes les décisions les concernant, en respect de l'article 10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux : Tout usager a le droit de participer à toute décision affectant son état de santé ou de bien-être.
- ✓ Le respect des outils juridiques et le renforcement de l'exercice des droits des personnes, notamment le droit à l'information, le droit au consentement aux soins, le droit à l'accompagnement et le droit de participer au traitement.
- ✓ La promotion et l'aide à la recherche de mesures préventives et alternatives.
- ✓ Le leadership du M.S.S.S. sur les engagements qu'il a pris dans ses différents outils légaux.

- ✓ L'élaboration de formations générales et continues diffusées aux professionnels de la santé sur la réalité que vivent les personnes qui subissent des mesures de contrôle, et sur les moyens d'éliminer de telles mesures.

À ce jour, nous avons présenté les éléments susmentionnés aux personnes, aux organismes et aux lieux de concertation suivants :

- 4 novembre 2014 : à l'agence de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière.
- 13 novembre 2014 : aux responsables santé mentale du C.S.S.S.S.L.
- 25 novembre 2014 : au Tournesol de la Rive-Nord, organisme communautaire autonome d'entraide en santé mentale.
- 4 décembre : à la table locale de santé mentale du C.S.S.S.S.L.

Pour la prochaine année, nous sommes en attente de confirmation de certains députés, du Bâtonnier Laurentides/Lanaudière et des organismes communautaires.

L'APPLICATION DES MESURES D'EXCEPTION EN SANTÉ MENTALE

Tout au long de l'année, nous avons rencontré des représentants de l'A.S.S.S.L., du C.S.S.S.N.L. et du C.S.S.S.S.L. concernant l'application de la loi P-38.001 et des mesures de contrôle (isolement et contention).

Dans un premier temps, nous avons rencontré, à trois (3) reprises, le responsable de la santé mentale au C.S.S.S.N.L. sur des applications problématiques de la loi P-38.001. Concrètement, ces rencontres avaient pour but de clarifier certaines pratiques inadéquates telles que :

- La prise en charge par l'établissement de la personne mise sous garde.
- Le droit à l'information.
- Le respect des délais de la garde préventive et provisoire.

À ce jour, les travaux sont toujours en cours. D'autres rencontres auront lieu au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, nous avons rencontré les responsables du volet santé mentale du C.S.S.S.N.L. et du C.S.S.S.S.L., au sujet des nouveaux protocoles d'application des mesures d'isolement et de contention des C.S.S.S. respectifs. Notre rôle était de s'assurer que les dits documents respectent les différentes lois et règlements eu égard aux droits des personnes visées par cette mesure d'exception. Les rencontres furent conviviales et la majorité de nos observations ont été prises en considération.

LE COLLECTIF ANTI-PAUVRETÉ DE LANAUDIÈRE (C.A.P.L.)

En mars 2015, nous avons joint le C.A.P.L. Cette participation s'inscrit dans un désir de participer, avec

des partenaires de divers horizons, à des recommandations politiques afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, de par notre participation, nous voulons sensibiliser les membres du collectif à la relation directe entre problèmes de santé mentale versus pauvreté et exclusion sociale. Notre intérêt pour ce collectif s'explique également par nos nombreux dossiers individuels qui sont en lien direct avec des problématiques liées à la santé mentale, l'exclusion sociale, la pauvreté et la stigmatisation.

LE COMITÉ PRÉVENTION DES ABUS ET DE LA MALTRAITANCE DE LA MATAWINIE (P.A.M.M.)

Tout comme le C.A.P.L., en mars dernier, nous avons joint le comité P.A.M.M., regroupement d'organismes communautaires et d'organisations publiques et privées qui travaillent ensemble afin de contrer l'abus et la maltraitance envers les personnes vulnérables de la M.R.C. Matawinie. Cette implication fait suite à de nombreux accompagnements de personnes aînées.

Beaucoup de ces dossiers s'inscrivent dans des abus économiques, de la violence verbale et de l'isolement extrême. Notre participation à ce comité se veut l'occasion de sensibiliser les divers partenaires de l'extrême vulnérabilité de certaines personnes aînées vivant avec un problème de santé mentale. À chaque fois que nous avons une demande, nous sommes continuellement esto-maqués de voir à quel point il y des personnes qui vivent des situations d'extrême précarité économique, psychologique et sociale.

LES LETTRES D'APPUI, FAX ET PÉTITIONS

C'est avec un esprit de solidarité et de justice sociale que nous avons appuyé vingt-neuf (29) campagnes, manifestations et pétitions venant de groupes ou d'organisations diverses. ***Tous ces appuis avaient pour but d'obtenir une société égalitaire au regard des droits.***

Avril :

- La direction générale a manifesté avec les étudiants à Montréal. Manifestation nationale contre les mesures d'austérité et pour un budget plus égalitaire. «Demandant des alternatives fiscales qui seraient plus justes et équitables et une plus grande répartition de la richesse».

En mai :

- Appui demandé par le M.É.P.A.L. Envoi d'une déclaration d'appui à la Campagne « Non aux P.P.P. sociaux» demandant au gouvernement québécois de s'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats public-philanthropie. Ne pas renouveler les ententes déjà conclues, mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales et réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

- Demande d'appui par le Nouveau parti démocratique contre le gouvernement Harper. Les conservateurs prévoyaient des coupures de 36 milliards de $ à notre système de santé public, et par le fait qu'il a trahi l'accord qui assurait des soins égaux à tous les Canadiens. Lettre envoyée au Premier ministre du Canada, Monsieur Stephen Harper.

- Appui demandé par Itinérance Lanaudière développée par le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (R.S.I.Q.) pour un plan d'action national en itinérance. Lettre envoyée au Premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard.

- Pétition contre les coupures dans le système de santé demandé par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., la COPHAN, regroupement québécois d'action communautaire autonome de défense collective des droits, et l'association coopérative d'économie familiale (A.C.E.F.). Le gouvernement Harper veut saboter l'Accord fédéral-provincial sur la santé, qui garantissait des soins égaux pour tous les Canadiens, et couper le financement public du système de santé de 36 milliards de dollars. Cette pétition fut envoyée en copie conforme à tous les chefs des autres partis.

En août :

- Demande d'appui de L'A.C.E.F. Lanaudière et son regroupement L'Union des consommateurs. Pour un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec. Lettre envoyée au Ministre de la Santé et des Services sociaux.

- Pétition du Centre d'études sur la réadaptation, le rétablissement et l'insertion sociale (C.É.R.R.I.S.), demande pour que le plan d'action ministériel poursuive l'implantation du concept de rétablissement pour favoriser l'implication des utilisateurs de services, des proches, de la famille et l'intégration de pairs aidants certifiés dans la prestation et la planification des services à la population, proposée par des pairs-aidants du Québec.

En septembre :

- Appui demandé par le R.S.I.Q. pour un plan d'action interministériel en itinérance, ainsi qu'une intervention d'urgence sur le dossier du financement fédéral en itinérance.

- Deux autres pétitions contre le gouvernement Harper, les conservateurs. 36 milliards c'est le montant des coupes faites à notre système de soins de santé, ce qui constitue une menace pour les services de première ligne sur lesquels nous comptons tous.

- Pétition pour un salaire minimum fédéral de 15 $ l'heure.

En octobre :

- Lettre envoyée à tous nos membres pour une Mobilisation. Ils étaient invités à participer à une manifestation à Montréal contre le projet d'austérité du gouvernement libéral du Québec. Cet évènement était organisé par le M.É.P.A.L.

- Demande pour appuyer la Déclaration commune pour un réel accès à la justice à la Régie du lentement. Une campagne afin de répondre à ce manque d'accès à la justice? Le Comité Régie du lentement, un groupe composé de membres du Projet Genèse et du POPIR-Comité Logement. Cette déclaration visait à interpeller le gouvernement québécois à exercer leur pouvoir sur la Régie du logement afin de changer la mise au rôle de cette dernière.

- Appui à la campagne, On n'est plus capable d'en prendre, de la coalition pour l'accessibilité aux services des C.L.É. Cette campagne visait les éléments suivants : l'abolition depuis juillet 2014 du Supplément pour retour au travail, le retrait depuis plusieurs mois des mesures liées à Alternative Jeunesse, l'accès de plus en plus restreint au Programme d'aide et d'accompagnement social, la vague de fermetures de centres locaux d'emploi (C.L.E.) et de points de service, etc.

En novembre :

- Pétition pour le retrait du projet de loi 10 et consultations sur l'avenir du réseau public de santé et des services sociaux.

- Pétition demandée par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. pour conserver les comités des usagers par installation. La pétition fut créée par le comité des usagers de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et elle est soutenue par le Conseil pour la protection des malades.

En décembre :

- Pétition demandée par le Syndicat des travailleuses et travailleurs du C.S.S.S. du nord de Lanaudière pour l'opposition de la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière.

En janvier :

- Pétition demandée par notre conseillère en défense des droits, madame Joanie Lépine. Cette pétition était faite dans le but de pouvoir intenter un recours collectif en vertu de la charte des droits et libertés de la personne du Québec et de d'autres chartes sensées nous protéger en tant qu'humain, contre la C.S.S.T., la S.A.A.Q., la Régie des rentes invalidités du Québec ainsi que l'I.V.A.C., pour, entre autres, le motif suivant : Nous accidentés encore vivants, mais traumatisés et ayant des séquelles permanentes, ou familles d'accidentés décédés par suicide à cause du système que ces instances gouvernementales utilisent dans le but de ne pas réparer ce qu'elles assurent.

- Lettre d'appui à la mission de la Maison Oxygène. Organisme d'accueil et de soutien pour les pères en difficultés.

En février :

- Demandée par la Ligue des droits et libertés et soutenue par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. portant sur le mécanisme d'enquête de la police.
  Les interventions policières se soldant par la mort de personnes ne cessent de se répéter et les enquêtes pour déterminer la responsabilité criminelle des agent-e-s impliqué-e-s continuent de démontrer l'urgence que soit mis en place un mécanisme d'enquête transparent, impartial et indépendant. Lettre adressée à la ministre de la Sécurité publique, Madame Lise Thériault et en copie conforme au Premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, ainsi qu'à la Ligue.

- Deuxième demande d'appui demandée par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec tient une campagne intitulée : «Assez d'être mal-logé.e.s!». Les groupes soucieux de la cause du droit au logement étaient invités à signer une déclaration demandant d'avoir des logements accessibles, sains, sécuritaires et bon marché. Il s'agissait d'un outil pour interpeller le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau.

- Deuxième appui sollicité par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. qui adhère à la Déclaration commune pour un réel accès à la justice à la Régie du logement demandé par le comité Régie du lentement.

- Demandé par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. en collaboration avec le COPHAN. La COPHAN a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.
  Pétition pour le soutien en milieu scolaire aux enfants à besoins particuliers. Il y était demandé au gouvernement du Québec de réagir face à cette situation afin que les sommes allouées actuellement aux commissions scolaires pour les enfants à besoin particuliers soient versées directement à l'école au bénéfice de l'enfant et gérées conjointement par les enseignants et les parents pour que ces enfants puissent bénéficier d'aide scolaire selon leurs

propres besoins, tel qu'appliqué dans certaines provinces canadiennes, notamment en Alberta.

- Pétition demandé par Propulsion Lanaudière. Car dans le climat d'austérité et d'indifférence face aux besoins des populations les plus vulnérables, qui prévaut actuellement au Québec, la poursuite de financement du programme est grandement compromise. Plusieurs administrateurs de la société d'habitation du Québec (S.H.Q) ont démissionné en réaction aux coupes annoncées.

- Pétition contre les frais aux guichets automatiques.

- Pétition pour le financement du programme AccèsLogis.

<u>En mars :</u>

- Appui demandé par le R.S.I.Q. pour un plan d'action en itinérance.
  Profitant du premier anniversaire de la Politique pour unir nos voix afin de rappeler à notre gouvernement que d'agir pour prévenir l'itinérance et pour aider les personnes à se sortir de la rue est de sa responsabilité, et que cela constitue un investissement rentable pour notre société.

- Demandé par l'A.G.D.D.-S.M.Q. et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.
  La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme doit rendre visible ce qui se passerait autrement dans l'ombre : l'assimilation de tous les O.S.B.L. à des lobbyistes causera davantage de problèmes qu'elle n'en résoudra. Le tout envoyé au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard et à Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques.

- Appui au Collectif pour un Québec sans pauvreté contre les coupes aux programmes d'Aide et de Solidarité sociale.

Outre notre participation depuis plusieurs années au comité P-38.001 de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. et nos appuis aux différentes campagnes de mobilisation, nos actions politiques au regard du respect des droits fondamentaux se sont concentrés plus particulièrement à la réalité de notre région. Que ce soit la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou la maltraitance chez les aînés, des problèmes importants subsistent quant au respect des droits. **Les personnes vivant un problème de santé mentale n'y échappent pas!!** Avec la réalité socio-économique et les diverses problématiques qui en découlent, nous avions une obligation éthique de nous impliquer dans deux (2) nouveaux lieux de concertation, à savoir le C.A.P.L. et le comité P.A.M.M.

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION

LES FORMATIONS REÇUES

Les activités de représentation, de concertation et de mobilisation furent nombreuses et diversifiées. Nous avons participé à des assemblées générales annuelles, à des tables de concertation au C.S.S.S.S.L. et C.S.S.S.N.L., à deux (2) rencontres avec l'A.S.S.S.L., à une rencontre avec le responsable de la santé mentale du C.S.S.S.N.L. et C.S.S.S.S.L., à des activités de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., à des mobilisations citoyennes, etc.

Toutes nos représentations et concertations visaient à s'assurer du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, et s'inscrivaient dans la participation de la vie démocratique de nos proches partenaires.

LA REPRÉSENTATION LORS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

- **Assemblée générale annuelle de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.**
  Date : 28 mai 2014.
  Participation : Direction générale et deux (2) membres du conseil d'administration.
- **Assemblée générale annuelle de la T.R.O.C.L**.
  Date : 26 mai 2014.
  Participation : Deux (2) membres du conseil d'administration.
- **Assemblée générale annuelle du M.É.P.A.L.**
  Date : 7 octobre 2014.
  Participation : Un membre du conseil d'administration.
- **Assemblée générale annuelle de la Bonne Étoile de Joliette**.
  Date : 26 juin 2014.
  Participation : Direction générale.
- **Assemblée générale extraordinaire de la T.R.O.C.L**.
  Date : 27 novembre 2014.
  Participation : Direction générale.

LA REPRÉSENTATION ET CONCERTATION AUX C.S.S.S.S.L.

Nous avons participé aux quatre (4) rencontres de la table locale en santé mentale, à une rencontre de la Table locale P-38.001., ainsi qu'à deux (2) rencontres du comité qualité des services. Notre rôle, quant à la participation à ces lieux de concertation, est de s'assurer que les droits des personnes vivant un problème de santé mentale soient respectés, et ce, dans l'organisation des services du réseau local de la santé et des services sociaux du Sud de Lanaudière.

La table locale santé mentale

Ce lieu de concertation vise à rassembler les professionnels du réseau local de services et les représentants du milieu communautaire. L'objectif des rencontres est l'amélioration continue de

l'organisation des services en santé mentale et le réseautage entre les professionnels de la santé, les gestionnaires et le milieu communautaire.

Nous avons présenté, le 4 décembre dernier, le manifeste ***Non aux mesures de contrôle*** et les ***autorisations judiciaires de soins : le trou noir de la psychiatrie*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. Cette présentation avait pour objectif principal de sensibiliser les membres présents de l'importance d'utiliser ces mesures d'exception de façon restrictive. Autrement dit, ces mesures briment les droits fondamentaux des personnes vivant un problème de santé mentale. Donc, il faut, dans leur utilisation, tenter toutes les alternatives possibles avant de les utiliser. Par ailleurs, nous avons rappelé l'engagement du début des années 2000 du M.S.S.S. d'éliminer les mesures de contrôle, à savoir l'isolement, la contention et les substances chimiques.

D'autre part, le 9 septembre dernier, nous avons participé à une rencontre entre les juges de la Cour du Québec du district Lanaudière/Laurentides, des psychiatres des C.S.S.S. Nord et Sud de Lanaudière, des avocats du centre hospitalier régional de Lanaudière et du centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur, des avocats de la défense et de l'aide juridique et des professionnels de la santé. L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les applications juridiques de la garde en établissement et de l'évaluation psychiatrique. Nous avons profité du temps qui nous a été alloué pour souligner nos expériences face aux applications inadéquates de la loi P-38.001 et des dispositions du Code civil.

La table locale P-38.001

Nous avons eu une rencontre en octobre 2014. Compte tenu que cette table ne s'était pas réunie depuis presque qu'un an. Cette rencontre en fut une de mise à niveau.

Parallèlement à la tenue de la table, le C.S.S.S. a mis sur pied un plan de formation concernant l'application de la loi P-38.001. Tout au long de la dernière année, il s'est employé à former les professionnels de la santé dans l'optique d'une meilleure application de ladite loi. Nous avons été invités à deux (2) reprises, à l'hiver 2015, afin de présenter notre mandat, et, surtout, de démystifier notre rôle au regard de l'aide et l'accompagnement que nous effectuons auprès des personnes mises sous garde.

Le comité qualité des services

Ce comité a pour mandat exclusif l'amélioration de la qualité des services dans l'organisation des services en santé mentale et sur l'unité de psychiatrie. Le comité est composé d'un psychiatre, de deux (2) travailleuses sociales, d'une infirmière de liaison, de deux (2) délégués de l'IMPACT, de la responsable du service de première ligne en santé mentale et du coordonnateur clinico-administratif en santé mentale. Les deux (2) rencontres avaient, entre autres, pour objectif de préparer la venue d'Agrément Canada.

La démarche d'agrément en est une qu'utilisent de nombreux organismes de soins de santé et de

services sociaux. Le programme est conçu pour améliorer les services aux usagers et le rendement du système de santé. Il aide les membres d'un organisme à travailler tous ensemble pour mettre l'accent sur la sécurité et la qualité. Il s'agit d'un processus continu. Des pairs vérificateurs, appelés visiteurs, se rendent dans l'organisme tous les quatre ans pour évaluer dans quelle mesure il répond aux normes, pour partager leurs connaissances et pour émettre des recommandations. Les organismes ont recours au programme pour déterminer là où ils réussissent et là où ils pourraient faire mieux, et ils apportent les améliorations nécessaires en fonction des résultats obtenus. Agrément Canada fournit par la suite un rapport d'agrément qui fait état de ses points forts et de ses possibilités d'amélioration. Il utilise le rapport pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et poursuit ainsi son cycle continu d'amélioration de la qualité.

Le 9 décembre dernier, nous avons participé à la visite officielle d'une déléguée de l'organisme fédéral. Après la rencontre, nous avons eu une rencontre individuelle. Nous avons pu alors lui expliquer notre mission et lui mentionner quelques exemples d'accompagnements que nous avons effectués, à savoir des applications inadéquates de la loi P-38.001, d'un accès aux services de première ligne difficile et d'une culture de stigmatisation au regard des demandes des personnes vivant un problème de santé mentale.

LA REPRÉSENTATION ET CONCERTATION AUX C.S.S.S.N.L.

Nous avons participé aux cinq (5) rencontres de la table clinique santé mentale. Tout comme pour les représentations au C.S.S.S.S.L., notre rôle était de s'assurer à ce que les droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale soient respectés, et ce, dans l'organisation des services.

La table clinique de santé mentale

Tout comme le C.S.S.S.S.L., ce lieu de concertation vise à rassembler les professionnels de la santé, les gestionnaires et les représentants du milieu communautaire afin d'améliorer l'organisation des services en santé mentale et créer un réseautage. À l'hiver 2015, nous avons débuté une réflexion au regard de la mise en place du *projet clinique 2015-2018 : Continuum de services psychosociaux et de santé mentale adulte*. La réflexion se continuera cette année.

La table locale P-38.001

Il n'y a pas eu de rencontre au cours de la dernière année.

RENCONTRE AVEC L'A.S.S.S.L.

Suivant la rencontre du 29 janvier 2014, où les organismes communautaires en santé mentale de la région furent invités par l'A.S.S.S.L. pour réfléchir sur une façon de mettre en place des canaux d'échanges entre l'agence et les organismes, nous avons eu, cette année, deux (2) autres temps d'échanges. Malheureusement, compte tenu de la loi 10 et de la disparition des A.S.S.S.L., il n'y a pas eu de suite concrète à ce processus.

LES AUTRES REPRÉSENTATIONS, DÉLÉGATIONS ET MOBILISATIONS

Le certificat en défense des droits du M.É.P.A.L.

Le 12 mai 2014, trois (3) membres de notre organisme ont reçu leur certificat en défense des droits du M.É.P.A.L. Ils ont participé, tout au long de l'année financière 2013-2014, à cinq (5) formations ayant pour but la promotion des droits sociaux, à avoir :

- La petite histoire des droits humains.
- Les outils et la pratique des droits humains.
- Les droits en santé mentale : quand l'exception devient oppression.
- La défense des droits des femmes, un enjeu toujours d'actualité.
- Le droit au travail et droit du travail : sont-ils en danger?
- Le droit à un niveau de vie suffisant…Un droit reconnu/appliqué au Québec.
- Le droit d'association et de liberté d'expression : sont-ils menacés.

Cette année, deux (2) membres de l'organisme et un membre de l'équipe de travail se sont inscrits au certificat. Ils ont participé aux formations suivantes :

- Manifester au Québec : un droit?
- Les droits des femmes dans le processus judiciaire : mythe ou réalité.
- Les droits en santé mentale : quand l'exception devient oppression.
- Le droit au travail et droit du travail : sont-ils en danger?

Les mobilisations politiques.

Le 29 mai 2014, deux membres de l'équipe de travail et des membres de l'organisme ont fait sonner les cloches, à la Cathédrale de Joliette, pour que le prochain «Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale» comprenne des actions de lutte contre la pauvreté. Cette mobilisation fut organisée par le M.É.P.A.L. pour le C.A.P.L.

Le 17 octobre 2014, deux (2) membres de l'organisme ont été mandatés par le C.P.D.L. afin de participer à la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (Journée mondiale du refus de la misère), ainsi qu'à la Nuit des sans-abri de Joliette.

Le 31 octobre 2014, une manifestation organisée par la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et contre les hausses de tarif et la dérèglementation, a rassemblé entre 30 000 et 50 000 personnes. Pleins droits y était.

Le 17 novembre 2014, plusieurs centaines d'organismes communautaires ont temporairement fermé leurs portes pour cause d'austérité. Ils prenaient part à la mobilisation **«225 minutes pour 225 millions»**. Des milliers de personnes, de partout au Québec, ont participé à des rassemblements. Notre organisme participait à la marche funèbre de la T.R.O.C.L. à la Place Bourget de Joliette. C'est la première fois que les organismes communautaires utilisaient ce moyen (fermeture) pour se faire entendre.

LES FORMATIONS REÇUES ET PARTICIPATION À DES COLLOQUES

Dans l'optique d'une acquisition de connaissances, nous avons participé à sept (7) colloques et/ou formations.

- ***Les journées annuelles en santé mentale : « Tout un monde en action. »***
  Organisateur : M.S.S.S.
  Date : 12 et 13 mai 2014.
  Participation : Direction générale et deux (2) membres du conseil d'administration.

- ***Colloque de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. : « Les autorisations judiciaires de soins : le trou noir de la psychiatrie? »***
  Date : 27 mai 2014.
  Participation : Direction générale, service conseil et membres du conseil d'administration.

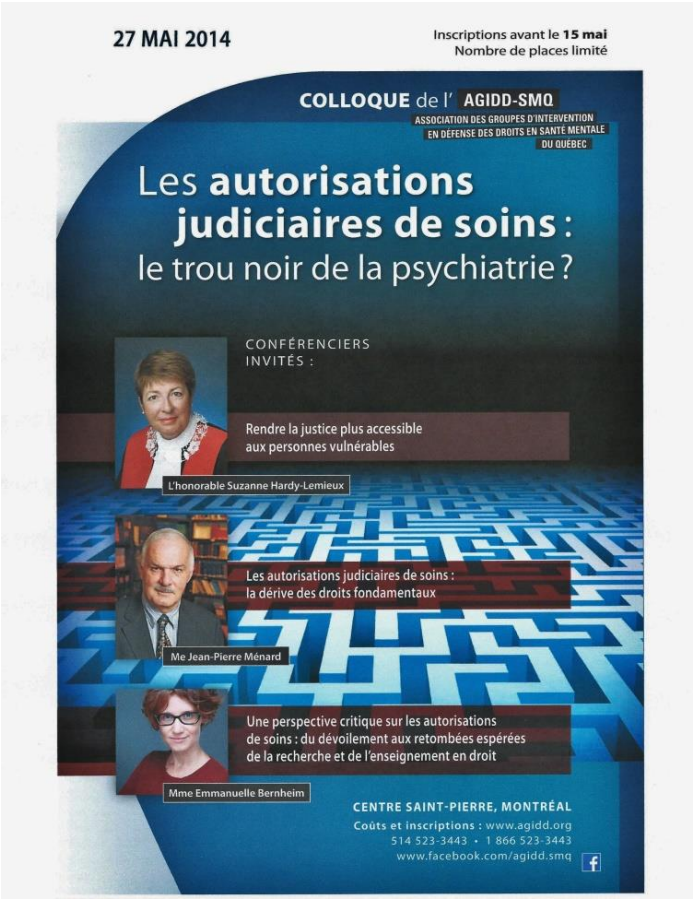

  Voici le thème des trois autres conférences présentées lors du colloque :

  « Rendre la justice plus accessible aux personnes vulnérables. »
  Par l'honorable Suzanne Hardy-Lemieux.
  Depuis le 6 septembre 2012, la Cour supérieure siège, chaque semaine, à l'Institut Universitaire en santé mentale de Québec. Présentation du projet pilote.

  « Les autorisations judiciaires de soins : la dérive des droits fondamentaux. **»**
  Par Me Jean-Pierre Ménard.
  La présentation a porté sur la procédure d'autorisation judiciaire des soins telle qu'elle s'est développée au cours des vingt dernières années.

  « Une perspective critique sur les autorisations de soins : du dévoilement aux retombées espérées de la recherche et de l'enseignement en droit. »
  Par Mme Emmanuelle Bernheim.
  La présentation avait pour objectif de présenter les autorisations de soins, les dynamiques sociales et juridiques touchant les personnes les plus démunies. En tant qu'objet de recherche, elles sont au cœur des enjeux de la médicalisation, du contrôle social et de la responsabilisation.

- ***L'organisation des services et le projet de loi 10.***
  Organisateur : **C.S.S.S.N.L. et les organisateurs communautaires.**
  Date : 12 novembre 2014.
  Participation : Direction générale et la vice-présidente du conseil d'administration.

- ***Formation sur l'alternative en santé mentale***.
  Organisateur : Le regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.
  Date : 11 décembre 2014.
  Participation : Direction générale.

- ***Rencontre d'échanges des coordinations/directions générales des groupes membres de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.***
  Date : 28 et 29 janvier 2014.
  Participation : Direction générale.

  Lors de cette rencontre de deux (2) journées, les coordinations/directions générales ont discuté des sujets suivants :

  - ✓ La gestion des ressources humaines : contrat de travail des employés, congés, augmentations, évaluations, nombre d'heures de travail par semaine, les descriptions de tâches, l'Assurance-emploi, etc.
  - ✓ Le financement de nos organismes.
  - ✓ Les mobilisations médiatiques.

Les participants ont demandé à l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. d'organiser de telles rencontres plus souvent, peut-être via Internet.

- ***Colloque du Barreau, le service de la formation continue.***
  La protection des personnes vulnérables.
  Date : 30 janvier 2015.
  Participation : Direction générale.

- ***Formation sur l'appropriation du pouvoir et sur les programmes d'Aide et de Solidarité sociale.***
  Organisateur : A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 17 et 18 février 2015.
  Participation : Deux (2) conseillères en défense des droits et deux (2) membres du conseil d'administration.

  La première journée était dédiée à une réflexion sur les pratiques basées sur l'exercice des droits et l'appropriation du pouvoir». Les concepts de l'advocacy, l'empowerment, l'appropriation du pouvoir, le recovery et le rétablissement, le tout en lien avec les contextes sociopolitiques dans lesquels ils sont nés, ont été abordés. Lors de la deuxième journée, l'organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal a présenté un tour d'horizon très complet des programmes d'Aide et de Solidarité sociale.

  L'équipe de travail ainsi que les membres présents ont fort apprécié les deux (2) journées de formation.

Au-delà du nombre élevé de nos activités de concertation et de mobilisation, nous retenons un fait saillant : l'importance de notre participation aux tables cliniques en santé mentale. Si nous espérons voir un jour l'exercice des droits respecté et l'éradication de la stigmatisation en santé mentale, il est primordial de le dire…Et de le dire aux premiers concernés, à savoir le réseau de la santé et des services sociaux. Notre expérience depuis les dernières années nous montre que le changement est long et lent, mais réalisable. Cette année, nous avons été sollicités à maintes reprises par les deux (2) C.S.S.S. Les demandes visaient à valider si l'offre de services en santé mentale était alignée avec le respect des droits des personnes. Nous ne pouvons qu'en être satisfait. Toutefois, nous serons toujours vigilants. Le respect des droits est une pratique fragile qui, de temps en temps, tend à laisser place à la coercition.

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

La vie associative correspond à ce qu'un organisme communautaire met en œuvre pour entretenir une vitalité interne. Elle englobe, au sens large du terme, la notion de vie démocratique. Ainsi, on peut difficilement prétendre entretenir une vie associative intense si ses pratiques ne sont pas démocratiques, et il ne peut pas vraiment se qualifier de démocratique s'il ne se préoccupe pas de la qualité de sa vie associative.

La vie démocratique, au sens politique, comprend les aspects à caractère plus formel de la vie associative. Ses manifestations ont plutôt un caractère obligatoire dans la mesure où elles découlent du respect des dispositions légales.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration s'est donné pour mission de favoriser sa vie associative. Pour ce faire, deux (2) rencontres du C.P.D.L. et trois (3) réunions concernant une recherche sur les impacts de l'aide et l'accompagnement en défense des droits eurent lieu.

LE COMITÉ PLEINS DROITS LANAUDIÈRE

Il s'agit d'un comité de vie associative qui relève du conseil d'administration. C'est un lieu d'échanges et d'informations sur les droits et recours en santé mentale. Il a pour but de promouvoir la mission de l'organisme et d'approfondir la réflexion concernant la promotion et la défense des droits. Il est formé de membres actifs, d'un membre du conseil d'administration et de l'équipe de travail**.**

Membres du C.P.D.L. :

André Beaudoin.
Gisèle Cadieux.
Andrée Morneau.
Lorraine Bouchard.
Diane Castonguay.
Nathalie Lamarche.
Louis Rousseau, délégué du conseil d'administration.

Cette année, le C.P.D.L. s'est réuni à deux (2) reprises. Il s'est employé à organiser la journée régionale en défense des droits. Il a choisi l'endroit de la journée, ainsi que les thèmes abordés. Par ailleurs, il a débuté une réflexion sur le 25^{e} anniversaire de l'organisme qui se tiendra à l'automne 2016.

Afin d'effectuer la promotion de l'organisme, le comité a participé à diverses activités de sensibilisation.

Participation du C.P.D.L. :

- ***17 octobre 2014 : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.***
  Participation : Deux (2) membres.

- ***17 octobre 2014 : La Nuit des sans-abri.***
  Participation : Deux (2) membres.

- ***19 et 20 mars 2015 : Kiosque de sensibilisation et d'information aux Galeries Joliette.***
  Participation : Deux (2) membres du C.P.D.L. et deux (2) conseillères en défense des droits.

Enfin, le comité s'est également impliqué dans l'élaboration de notre journal ***Le Plein d'infos***. Lors d'un envoi massif à tous les membres de la corporation, nous avons fait un appel à tous afin de faire participer les membres à nos parutions. En effet, nous leur avons demandé de nous faire parvenir soit

des poèmes, des pensées, des textes nous faisant part de témoignages, de situations qu'ils ont vécues concernant la défense de leurs droits. Nous profitons donc de cette opportunité pour remercier toutes les personnes qui ont répondu à cet appel à tous.

Évidemment, nous tenons à remercier, pour leur soutien financier, Monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau, Monsieur André Villeneuve, député de Berthier, Monsieur Scott McKay, ancien député de Repentigny, Monsieur François Legault, député de l'Assomption, Madame Véronique Hivon, députée de Joliette et Madame Diane Gaboury-Hamelin, ancienne députée de Masson.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Trente-quatre (34) personnes étaient présentes à notre assemblée générale annuelle tenue le 19 juin 2014, à la Maison Amélie Fristel de Joliette.

Les membres du conseil d'administration 2014-2015 sont :

- Carole Duchesneau, présidente.
- Madeleine White, vice-présidente.
- Sylvie Chartrand, secrétaire/trésorière.
- Louis Rousseau, administrateur.
- Diane Decelles, administratrice.
- Thérèse Desrochers, administratrice.
- Yvette Boivin, administratrice.

LA RECHERCHE SUR LES IMPACTS DE L'AIDE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DES DROITS

Malgré la reconnaissance de l'importance du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale, aucune recherche n'a été réalisée au Québec permettant de cerner les effets de l'aide et l'accompagnement sur la vie des personnes. De ce fait, l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. et l'organisme de défense des droits de la Montérégie rejoignent ces interrogations et se sont unis à l'Université de Sherbrooke, afin de proposer une recherche visant à évaluer les effets et l'impact de l'aide et de l'accompagnement dans le domaine de la défense des droits en santé mentale.

Pour faire suite à la première phase de la recherche, où les chercheurs ont rencontré les conseillers en défense des droits de cinq (5) organismes et des membres de différents organismes régionaux, dont cinq (5) de notre organisation. Nous avons participé, cette année, à la deuxième phase. Il s'agissait d'entrevues avec un conseiller en défense des droits, la personne accompagnée par ce conseiller et un proche de la personne. L'objectif des entrevues était de comparer les perceptions de chacun au regard de la démarche d'aide et d'accompagnement. Il y a eu trois (3) entrevues et neuf (9) personnes de notre région participèrent aux rencontres. Les résultats de la deuxième phase devraient être disponibles à l'automne 2015.

LA RENCONTRE INTER-RÉGIONALE DES GROUPES MEMBRES DE L'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

Organisée par Droit accès Outaouais et l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., nous avons participé les 12 et 13 mars derniers à deux (2) magnifiques journées d'échanges et d'ateliers avec nos collègues de Pro-Def Estrie, du Vaisseau d'Or (des Moulins) et du R.A.I.D.D.A.T. (Abitibi-Témiscamingue).

La direction générale, une conseillère en défense des droits et deux (2) membres du conseil d'administration étaient présents pour représenter notre organisme.

En grand groupe, les discussions ont porté sur les valeurs de l'action communautaire autonome et la mobilisation contre l'austérité. En ateliers, les coordinations/directions, les administrateurs et les conseillers/intervenants ont partagé sur plusieurs thèmes d'intérêts communs.

Tous ces thèmes, très sérieux, ont été entrecoupés de beaucoup de rires… tout comme les

Soirées d'ailleurs! Notons que nos collègues de l'Outaouais ont profité de l'événement pour tenir une soirée célébrant les 25 ans de l'organisme, en présence de partenaires et de membres. Une soirée intime, conviviale et touchante ayant permis de souligner l'excellent travail de l'organisme dans la région.

Les membres du conseil d'administration et l'équipe de travail de Droit-accès Outaouais

Soirée 25e anniversaire

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE EN CHIFFRE

Cette année, environ 19% des 106 membres ont participé à nos activités de vie associative et démocratique. Pour une vingtaine de bénévoles, il y a eu 758.00 heures de bénévolat d'effectuées. Nous remercions chaleureusement l'implication citoyenne de chaque personne engagée dans notre mission.

Activités associatives	Heures
7 rencontres du conseil d'administration	273.00
4 rencontres de vérification comptable	20,00
1 rendez-vous pour la signature des chèques	3,00
2 rencontres du C.P.D.L.	50,00
1 rencontre comité évaluation	7,00
A.G.A. de P.D.L.	50,00
Journées annuelles en santé mentale du M.S.S.S.	42.00
Organisation et tenue de la journée régionale	60.00
1 rencontre pour signature formulaire P.S.O.C.	2.00
Kiosques promotionnels pour P.D.L.	14.00
Colloque et A.G.A. de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.	40.00
A.G.A. de la T.R.O.C.L.	5.00
A.G.A. du M.É.P.A.L.	6.00
Rencontre avec 3 nouveaux administrateurs	4.00
Certificat en défense des droits du M.É.P.A.L.	45.00
Recherche en défense des droits A.G.I.D.D. – S.M.Q.	8.00
La Journée mondiale du refus de la misère	3.00
La Nuit des sans-abri	12.00
Rencontre en des organismes communautaires et l'A.S.S.S.L.	3.00
La manifestation contre l'austérité à Montréal	15.00
Une rencontre concernant le projet de loi 10	5.00
A.G.E. de la T.R.O.C.L.	6.00
Formation l'Autre côté de la pilule de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.	50.00
Formation sur le rétablissement de l'A.Q.R.P.	35.00
Grand total	**758.00**

Quatre-vingt-cinq (85) personnes membres au 1ier avril 2014, vingt-une (21) personnes se sont rajoutées. Donc, nous en sommes à cent six (106) membres au 31 mars 2015.

Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Organisation des services
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Organisation des services
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement

LE REGROUPEMENT DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES EN SANTÉ MENTALE (L'IMPACT)

Avec le *Plan d'action en santé mentale 2005-2010, La force des liens,* qui visait à «favoriser la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale dans les structures de décision», l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. a proposé au M.S.S.S. un cadre de partenariat pour la mise en place de rencontres régionales de personnes utilisatrices de services en santé mentale.

La région de Lanaudière a vu la mise en place de l'IMPACT par l'entremise d'une rencontre initiée par le R.O.C.A.S.M.L., le 31 janvier 2006. Cette initiative découle de la volonté des personnes utilisatrices d'avoir un lieu ainsi que la possibilité de faire entendre leurs voix. Le choix de fonctionner par personnes déléguées permet à celles-ci d'être porteuses des besoins et des revendications de tous aux différentes tables et comités où leur présence est sollicitée.

Les objectifs et mandats de l'IMPACT sont les suivants :

- Rassembler les personnes utilisatrices du territoire de Lanaudière.
- Reconnaître le potentiel des personnes utilisatrices de participer aux décisions qui les concernent.
- Reconnaître leur expertise et leur permettre de l'exercer.
- Permettre aux personnes de s'approprier leur pouvoir individuel et collectif.
- Permettre à ces personnes d'exercer leur citoyenneté.
- Informer les gens et recueillir de l'information sur ce qui se passe au niveau des politiques, des programmes et des services en santé mentale tant au niveau local, régional que national.
- Informer et outiller les personnes de façon à favoriser leur participation à l'élaboration des politiques, des programmes et des services, afin que ceux-ci soient mieux adaptés à leurs besoins.
- Débattre sur les principes et les pratiques ayant un impact sur leur vie.
- Développer un sentiment de solidarité.

LE TRANSFERT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU REGROUPEMEMENT

De par la réalité structurelle du R.O.C.A.S.M.L., il a délégué à Pleins droits de Lanaudière, membre de du regroupement, le rôle de soutien technique au regard des activités de l'IMPACT. En association avec les six (6) délégués élus, notre organisme a participé à la mobilisation sociale et citoyenne, au développement de l'appropriation du pouvoir et l'*empowerment*, à l'acquisition de connaissances des services en santé mentale, à la diffusion, selon les principes d'éducation populaire, de l'information pertinente aux personnes œuvrant au sein du regroupement.

En cours d'année et parallèlement aux activités de l'IMPACT, le R.O.C.A.S.M.L. a entrepris des discussions avec le soutien technique afin de réfléchir à la possibilité d'un transfert des responsabilités financières. Le R.O.C.A.S.M.L. en est venu à la conclusion qu'il serait souhaitable qu'un tel transfert s'effectue, et ce, pour les raisons suivantes :

- Une meilleure fluidité dans la gestion des comptes (tous les remboursements inhérents aux activités du regroupement).
- Une optimisation concernant l'embauche, la description de tâches et la supervision d'un chargé de projet.
- Une relation simplifiée avec l'A.S.S.S.L.

D'un commun accord entre le R.O.C.A.S.M.L., l'A.S.S.S.L. et notre organisation, le transfert de la gestion financière de l'IMPACT s'est achevé le 30 novembre 2014. C'est dans cette optique, et sous la responsabilité du R.O.C.A.S.M.L., qu'un rapport financier et un rapport d'activités, du 1er avril 2014 au 30 novembre 2014, ont été transmis à l'A.S.S.S.L. En ce qui regarde la période du 1er décembre 2014 au 31 mars 2015, la reddition de compte est sous notre responsabilité.

L'EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET

En août dernier, le R.O.C.A.S.M.L., assisté du soutien technique, a effectué l'embauche d'une chargée de projet. Elle œuvre dans les locaux de Pleins droits de Lanaudière et a un horaire de quatorze (14) heures/semaine.

La chargée de projet a pour rôles et responsabilités d'assurer le respect du cadre de partenariat, de voir à l'organisation technique des rencontres régionales, de voir à l'organisation technique des rencontres des délégués, d'effectuer un suivi des dépenses, de répondre aux questions des délégués, de voir à la gestion quotidienne des activités du regroupement et de faire la promotion du regroupement.

Afin de se faire connaitre par les acteurs du milieu, elle a fait la tournée des lieux de concertation pour se présenter.

LES RENCONTRES DES DÉLÉGUÉS

Il y a eu deux (2) rencontres des délégués. De manière générale, ces rencontres furent, principalement, dédiées à effectuer un retour sur les représentations aux différentes tables de concertation en santé mentale.

Voici les lieux de représentation de l'IMPACT :

- ✓ La table locale en santé mentale du C.S.S.S.S.L.
- ✓ La table clinique en santé mentale du C.S.S.S.N.L.
- ✓ La table locale P-38.001 du C.S.S.S.S.L.
- ✓ Le comité habitation et qualité de vie.

- ✓ Le comité qualité des services.

Également, ces rencontres avaient pour objectif, avec l'aide de la chargée de projet, d'organiser et de planifier les rencontres régionales.

LES RENCONTRES RÉGIONALES

Le regroupement a tenu, entre décembre 2014 et mars 2015, une rencontre régionale, à savoir :

- Le 26 mars 2015 à Mascouche.
  PRÉSENTATION DES CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME DE LA SANTÉ.
  L'abolition des agences pour la création du centre intégré de santé et de service sociaux (C.I.S.S.S.)
  Participation : 11 personnes.

  - ✓ Monsieur Hugo Valiquette, coordonnateur de la T.R.O.C.L., a fait un bref historique des différentes réformes qui ont déjà eu lieu dans le passé et a expliqué le projet de loi 10.
  - ✓ Dans l'après-midi, un atelier de réflexion s'est effectué sur les changements apportés dans le réseau de la santé.

    Commentaires et opinions suite aux ateliers :
    « Merci! Pour tous ces bons renseignements. Je suis fière de faire partie de vos membres. Avec vous autres, on sait un peu plus où on s'en va».
    «Bien présenté, M. Valiquette a fait du bon travail de vulgarisation. Bonne discussion de groupe».

LA PROMOTION DU REGROUPEMENT

Dans le but de faire connaître le regroupement, la chargée de projet a comme responsabilité d'effectuer sa promotion.

Une présentation de l'IMPACT est offerte aux différents organismes communautaires ainsi qu'aux partenaires du réseau. C'est la chargée de projet et un délégué qui assurent la présentation.

La présentation se fait de façon dynamique avec un support visuel power point. Les personnes sont invitées à participer activement en posant des questions. Lors de cette présentation, les points suivants sont abordés :

- L'historique du regroupement.
- Le mandat des rencontres régionales.
- Le fonctionnement du regroupement (rôles et responsabilités de chacun des acteurs).
- Les rencontres régionales (la structure et les thèmes abordés jusqu'à maintenant).
- Les lieux de concertation où les délégués siègent.
- Le contenu de la recherche sur le cadre de partenariat.

- Le 20 janvier 2015.
  Urgence psychiatrique de Joliette 2D.
  Participation : 9 personnes.

  Commentaires :
  « Discours et présentation bien appréciée».
  «Informations claires».

- Le 29 janvier 2015.
  Recousse Amicale de Rawdon.
  Participation : 14 personnes.

  Commentaires :
  « Merci de faire valoir nos droits ! Je suis contente de savoir ce que fait l'IMPACT, très intéressant !»
  «Vous offrez beaucoup d'aide et d'information et tous ont droit de participer. Je trouve cela intéressant».

- Le 25 Février 2015.
  Suivi intensif dans le milieu (S.I.M. Joliette) et Suivi à intensité variable (S.I.V.).
  Participation : 16 personnes.

  Commentaires :
  « Intéressant !»
  «Je ne connaissais pas le regroupement, je vais en parler à mes clients»
  «Belle initiative».

LE CLIENT-PARTENAIRE

En partenariat avec l'Université de Montréal, le C.S.S.S.N.L. participe au projet client-partenaire.

Monsieur Stéphane Ducharme, coordonnateur des services psychosociaux et santé mentale adulte, a communiqué avec l'IMPACT, afin de solliciter la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale à ce projet. Ainsi, une invitation a été lancée auprès des membres de l'IMPACT et de Pleins droits de Lanaudière.

Les personnes sélectionnées seront invitées à participer à des ateliers de deux (2) à trois (3) jours ayant pour but d'optimiser les services de santé mentale dispensés par le C.S.S.S.N.L. Elles participeront aux rencontres à titre d'usager expert en donnant leur avis sur les services reçus, tout en proposant des pistes de solution pour améliorer l'offre des services.

Par ailleurs, les personnes participantes à ce projet seront invitées à venir présenter leur expérience de client partenaire aux rencontres régionales de l'IMPACT. De ce fait, elles pourront exposer le

processus décisionnel réalisé, ainsi que les résultats des échanges sur les thèmes abordés lors des ateliers.

LES WEB-RENCONTRES

L'IMPACT participe aux web-rencontres chapeautées par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. Ces rencontres mensuelles regroupent six (6) régions administratives du cadre de partenariat pour la mise en place de rencontres régionales de personnes utilisatrices de services en santé mentale. Elles sont un lieu d'échanges et de partages sur les différentes réalités des régions, tout en emmenant la réflexion à un niveau national pour avoir une plus grande portée de la parole collective. C'est également un moment privilégié pour s'inspirer de ce que les autres cadres réalisent afin d'améliorer et diversifier nos actions.

L'AGRÉMENT CANADA

De par leur participation assidue au comité qualité des services du C.S.S.S.S.L., deux (2) délégués ont été invités à participer à l'Agrément Canada.

Le 9 décembre dernier, deux (2) délégués ont participé à la visite officielle de l'organisme fédéral. Suite à la rencontre, ils ont eu une rencontre individuelle d'une demi-heure. Ils ont pu alors faire état des différentes réalités vécues par les personnes utilisatrices, telles qu'un accès aux services de première ligne difficile et l'existence d'une culture de stigmatisation des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'AVENIR DU REGROUPEMENT

Une rencontre Nationale

L'IMPACT organisera une rencontre nationale à l'automne prochain. Cette rencontre réunira, en plus de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., des participants issus des sept (7) régions administratives où les rencontres régionales sont opérationnelles : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Estrie, Chaudière-Appalaches, Laval, Montérégie et, évidemment, Lanaudière.

CONCLUSION

Lors de la dernière année, des entraves dans la construction de la parole collective ont été constatées. L'IMPACT souhaite mobiliser un plus grand nombre de personnes utilisatrices et organiser des rencontres régionales qui seront plus facilement accessibles. En effet, la mobilisation tend à s'essouffler avec le temps. Il faut trouver des moyens de raviver la flamme. Il importe donc d'innover pour rejoindre un plus grand nombre de personnes et ainsi bâtir une parole collective plus riche.

Lors de la prochaine année, la chargée de projet du regroupement verra à créer des alliances avec les

différents groupes communautaires œuvrant en santé mentale. Elle offrira des rencontres avec les personnes utilisatrices des groupes intéressés. Nous considérons qu'en allant vers les gens, nous pourrons rejoindre un plus grand nombre de personnes, et, ainsi, favoriser la participation active des personnes utilisatrices de services en santé mentale dans la planification et l'organisation des services de leur région.

Les tenants et aboutissants de cette nouvelle formule ne sont pas encore fixés. Toutefois, cela pourrait prendre la forme de cafés-rencontres d'une demi-journée ayant pour thème un enjeu qui touche les personnes utilisatrices. Celles-ci pourraient alors s'exprimer et les délégués s'enrichiraient des différents témoignages afin de structurer la parole collective aux différentes tables de concertation.

CONCLUSION

Quelle année!!! Avec une vingtaine de bénévoles et une équipe de travail réduite, nous avons su relever, encore cette année, le défi de la défense des droits. De plus, outre notre engagement et nos actions dans la région, nous n'avons pas négligé les enjeux nationaux. Notre participation au comité P-38.001 de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. en témoigne.

Toutefois, avec la charge de travail que nous avions, nous avons dû retarder des éléments de notre plan d'action 2013-2015, à savoir :

- L'analyse des jugements de garde en établissement au palais de justice de Joliette pour l'année 2012-2013.
  Par cette analyse, nous postulions l'hypothèse que la loi P-38.001, les dispositions du Code civil et du Code de procédures civiles ne sont pas appliquées de façon restrictive. En d'autres mots, nous pensons qu'il demeure beaucoup à faire afin que cette loi d'exception soit correctement appliquée.
- La refonte de nos outils promotionnels.
- L'élaboration d'un code d'éthique.
- Une page web.

Au cours de la prochaine année financière, nous nous emploierons à finaliser ces éléments. Pour ce faire, nous devrons établir des priorités, donc procéder à des choix difficiles.

ANNEXE I

Les évaluations de la formation l'Autre côté de la pilule

- **Le R.O.C.A.S.M.L.**
- **PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE.**
- **LES SERVICES DE CRISE DE LANAUDIÈRE.**

L'AUTRE côté de la pilule

Évaluation

Date : ***Lundi 6 et mardi 7 octobre 2014***
Lieu : ***Joliette, organisé par Pleins Droits Lanaudière (ROCASML)***

Formatrices : ***Andrée Morneau et Doris Provencher***
Présences : ***13 personnes***
Évaluations : ***13***

1. Vous êtes : ☐ Une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale : ***2***
☐ Un intervenant, une intervenante : ***5***
☐ Autre : ***4***

- ***2 personnes ont coché «personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale» et «intervenante»***
- ***3 personnes ont coché «autre», et indiqué Stagiaire***
- ***1 personne a coché «autre», et indiqué Coordonnatrice***

2. En général, lorsque vous pensez à la session de formation, vous êtes :

☐ Très satisfait : ***12*** ☐ Assez satisfait : ***1*** ☐ Assez insatisfait ☐ Très insatisfait

- ***J'ai reçu plusieurs informations pertinentes pour des interventions futures.***
- ***Informations claires et accessibles.***
- ***Beaucoup d'éléments abordés de façon dynamique.***
- ***À répondu à toutes mes attentes. Beaucoup d'outils.***
- ***Très interactif et complet.***

3. Après la formation, votre premier réflexe sera : **(plusieurs personnes ont coché plusieurs réponses)**

Personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale :
☐ D'arrêter d'un coup ma médication :
☐ De continuer mon traitement : ***2***
☐ De négocier de nouvelles choses avec mon psychiatre ou généraliste :
☐ De chercher un groupe de « Gestion autonome de la médication » :
☐ Autres :

Intervenants, intervenantes :
☐ De dire aux personnes d'abandonner leur traitement d'un coup :
☐ D'encourager les personnes à suivre leur traitement :
☐ D'offrir vos services de négociateur entre le prescripteur et la personne : ***2***

Évaluation

☐ De faire des recherches afin de recommander la personne à un groupe de « Gestion autonome de la médication » : ***7***

☐ Autres : ***5***

- ***D'abord vérifier que son besoin est là…Sinon, j'apporte mon soutien et de l'accompagnement.***
- ***Mieux outiller les gens qui prennent de la médication.***
- ***Écouter les intuitions de la clientèle par rapport à la médication.***
- ***Aider la personne à se questionner, à savoir si elle connaît bien sa médication, à quoi elle sert…Au besoin «faire les rechutes» avec elle et de voir ce qu'elle a besoin.***

4. La formation a-t-elle provoqué des émotions en vous? Si oui, lesquelles?

NON : 2
OUI : 10
Pas de réponse : 1

- ***Plus maintenant.***
- ***Étonnamment, colère face au système pharmaceutique.***
- ***Je compare l'industrie des pilules à l'industrie du sexe.***
- ***Oui, une certaine «colère» face au non-respect des droits des personnes. Notamment en ce qui concerne l'information.***
- ***La révolte, frustration mais compréhension.***
- ***Le témoignage d'Andrée. Étant moi-même parent, j'ai été touché par ce qu'elle a dû vivre par rapport à sa fille.***
- ***Oui, beaucoup de surprise par rapport à l'industrie pharmaceutique et le sentiment d'être plus outillée.***
- ***Beaucoup de colère à l'égard du système de santé, mais aussi juridique et pharmaceutique.***
- ***Renseigner sur les effets m'a fait réfléchir sur ma médication.***
- ***Oui, le bien-être.***
- ***Un peu de colère de voir l'industrie des médicaments offrir des bonus aux médecins ou psychiatres.***

5. Y a-t-il des sujets que vous avez trouvés plus difficiles? Si oui, lesquels?

NON : 9
OUI : 3

Pas de réponse : 1

- ***Pas particulièrement.***
- ***Lorsque nous avons parlé de marketing en pharmacologie.***
- ***Non, tout était intéressant.***

Évaluation

- ***La coercition du système de la santé en psychiatrie.***
- ***Les familles, mais je vais réussir.***

6. Si vous décidez d'entreprendre un traitement, une diminution, un sevrage ou de conseiller une personne sur sa médication, vous sentez-vous mieux outillé?

☐ Oui : ***12*** ☐ Non : ***0***
☐ ***1 personne n'a pas répondu.***

- ***Je ne donnerais pas de conseil. Toutefois, j'aiderais la personne à voir ce qu'elle veut et ce que cela implique.***
- ***Et je vais pouvoir me référer au cahier au besoin.***
- ***Certainement.***
- ***En informations, mais aussi en assurance.***

7. La somme des informations était-elle compréhensible et utilisable?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Tout à fait! C'est vulgarisé et accessible.***
- ***Très bon outil de travail.***

8. Les documents remis lors de la formation vous aideront-ils à trouver de l'information concernant la médication?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Très bon cahier de référence.***
- ***Le cartable est un excellent outil de travail.***
- ***Très complet.***
- ***Bonne division du cartable. Bien d'avoir des documents complémentaires.***
- ***Très pertinent.***

9. Les résumés et les synthèses sont-ils clairs?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Et même plus.***
- ***Et utiles en cas de besoin. Pas besoin de tout relire pour avoir une information pertinente.***
- ***Les tableaux des médicaments sont plus que clairs.***

Évaluation

10. Avez-vous apprécié l'animation?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Les partages sont toujours très intéressants.***
- ***Diversifié, surtout la théorie en A-M et actif en P-M.***
- ***Super travail. Merci.***
- ***J'ai trouvé intéressant l'animation en duo et qu'il y ait une personne qui a vécu des problèmes de santé mentale.***
- ***Merveilleuse co-animation.***
- ***Très, très agréable.***

11. Avez-vous eu suffisamment de place pour votre participation?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Très interactif.***
- ***Bonne gestion du groupe.***
- ***Oui, très bien comme intervenante en toxicomanie. Il y a de la place pour des liens avec toxico.***
- ***Mais j'aurais peut-être aimé avoir davantage d'activités interactives.***

12. Le partage du temps entre les différents sujets vous a-t-il semblé convenable?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Très bien documenté. Pas assez de temps pour le partage du sevrage et pour l'appropriation du pouvoir.***
- ***Parfait.***

13. Avez-vous apprécié les jeux lors de la formation?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***Il devrait en avoir encore plus.***
- ***Allège la formation et la rend plus dynamique.***
- ***Je ne suis pas très «jeux», mais ils sont appropriés.***
- ***Très éducatif et cela permet de mieux retenir l'information discutée.***
- ***Beaucoup.***
- ***Permet de s'impliquer, de participer.***

Évaluation

14. Le rythme de la formation vous a-t-il satisfait?

☐ Oui : ***13*** ☐ Non : ***0***

- ***4 cahiers, c'est super.***
- ***Il respectait celui du groupe, des personnes.***

15. Qu'avez-vous préféré lors de la formation? Pourquoi?

- ***La GAM pour pouvoir mieux renseigner les résidents et membres.***
- ***Le 10%. De diminuer ou augmenter les médicaments, pour être le mieux dans son corps.***
- ***Les animatrices.***
- ***Composition du groupe. Informations physiques (cartable) + outils. Animation. Vision critique.***
- ***Le fait de pouvoir suivre avec le cartable plutôt que d'avoir à prendre des notes, car c,est complet et que je suis visuelle.***
- ***Ce que j'ai préféré c'est apprendre sur les différentes familles de médicaments. Je n'avais aucune connaissance à ce niveau.***
- ***Le volet intervention, l'accompagnement. Utile pour mon travail.***
- ***Connaître les médics pour les prendre en connaissance de cause.***
- ***La partie sur les droits, c'est un point essentiel qui est parfois mis de côté.***
- ***Le partage d'un témoin, beaucoup d'espoir. Connaître la ressource La Bonne Étoile.***
- ***Les témoignages. Le cartable.***
- ***La démystification des médicaments et l'industrie pharmaceutique, puisque c'était des connaissances que j'avais peu ou pas.***
- ***Les exemples donnés par les formatrices.***

16. Qu'avez-vous le moins aimé lors de la formation? Pourquoi?

- ***Rien (2 personnes).***
- ***De ne pas avoir vraiment regardé le petit guide à l'arrière. Je pense que l'outil semble pertinent, mais quand on le connaît plus nous avons plus de chance de l'utiliser.***
- ***Trop de temps sur la théorie de la gestion autonome.***
- ***Le portrait plutôt négatif qu'on fait du système. Il n'est pas parfait, mais utile à mon avis pour certaines personnes et vous le soulignez. Par contre, j'ai l'impression que ça a pas mal critiqué. On aurait pu ressortir un peu plus de positif de tout ça (et aider à avoir un regard critique).***
- ***La chaleur du local. La nourriture.***
- ***Tout était bien fait et instructif.***
- ***Rien ou presque : le repas.***

Évaluation

17. Questions et commentaires :

- ***Très agréable, complet, très professionnel. Très bien rendu la formation.***
- ***Belle et bonne formation. Bravo !***
- ***Je sors d'ici beaucoup plus outillé sur la médication. Merci pour tout. Bravo.***
- ***Bravo !***
- ***Très intéressant et pertinent. Merci !***
- ***J'ai beaucoup apprécié le fait qu'on soit un petit groupe. Ça permet une meilleure ambiance.***
- ***Merci beaucoup, vous faites un travail précieux (ainsi que tous ceux qui travaillent avec vous).***
- ***Merci pour cette formation !***
- ***Plus de temps pour le partage et sur l'appropriation du pouvoir et les habiletés nécessaires à s'orienter vers les options alternatives.***
- ***Beau travail ! continuer de sensibiliser les gens, c'est important.***
- ***Super ! Andrée t'es vraiment hot…Lâchez surtout pas.***

Merci!

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

L'AUTRE côté de la pilule

Évaluation

Date : ***20 et 27 octobre 2014*** **Lieu :** ***Joliette, Maison populaire, (Pleins Droits Lanaudière)***

Formateurs, formatrices : ***Andrée Morneau et Chloé Serradori***
Présences : ***10 personnes les 20 et 11 personnes le 27 (1 personne avait suivi la première journée antérieurement)***
Évaluations : 11 évaluations

1 Vous êtes : ☐ **Une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale :** ***10***

☐ **Un intervenant, une intervenante :** ***1***

☐ **Autre :** ***(2 personnes ont ajouté : membres de PDL et sympathisant)***

2 En général, lorsque vous pensez à la session de formation, vous êtes :

☐ Très satisfait ***: 10*** ☐ Assez satisfait ***: 1*** ☐ Assez insatisfait ☐ Très insatisfait

- *Très bonne formation, chapeau.*
- *Un peu apeurant, par contre, quand on prend de la médication*
- *Très intéressant, et ça va changer ma façon de voir les choses face au médecin et aux médicaments*
- *Je suis privilégié d'avoir eu une place, 2 animatrices formidables*

3 Après la formation, votre premier réflexe sera :

SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE VIVANT OU AYANT VÉCU UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE	SI VOUS ÊTES UN INTERVENANT, UNE INTERVENANTE
☐ D'arrêter d'un coup ma médication. ***: 1***	☐ De dire aux personnes d'abandonner leur traitement d'un coup.
☐ De continuer mon traitement. ***: 3***	☐ D'encourager les personnes à suivre leur traitement.
☐ De négocier de nouvelles choses avec mon psychiatre ou généraliste. ***: 3***	☐ D'offrir vos services de négociateur entre le prescripteur et la personne. ***: 1***
☐ De chercher un groupe de «Gestion autonome de la médication». ***: 2***	☐ De faire des recherches afin de référer la personne à un groupe de «Gestion autonome de la médication». ***: 1***
☐ **Autres :** *2* • *Diminuer* • *Voir si je peux gérer ma vie autrement, avoir plus de soutien, avoir une vision critique, m'affirmer plus*	☐ Autres : ***1*** • ***Référer, informer, diriger***

Évaluation

4 La formation a-t-elle provoqué des émotions en vous ? Si oui, lesquelles ?

- ***Poser des questions, rester calme***
- ***J'ai été frappé de voir, d'apprendre ce qu'ont vécu les participants(es). Bravo aux participants de se livrer ainsi***
- ***Ça fait un peu peur la première journée de formation mais satisfaite de savoir l'envers du décor***
- ***Les récits des autres, remémorer des situations que j'ai vécues***
- ***De retour en arrière car accompagnatrice à l'occasion***
- ***J'ai ressenti et partagé des épreuves vécues dans mon passé par rapport à la médication***
- ***Colère, tristesse***
- ***Le vécu de ma problématique***
- ***Non***
- ***Non, mais les partages entre les participants, ce fût très agréable et constructif et généreux***
- ***Oui, j'étais fâché un peu de voir à quel point mes droits n'ont pas été respectés et à quel point on m'a laissé dans l'ignorance face au traitement qu'on me donnait***

5 Y a-t-il des sujets que vous avez trouvés plus difficiles ? Si oui, lesquels?

- ***Je trouve que je pars avec de beaux outils, il s'agit de m'y référer PRN***
- ***Non***
- ***Accompagnateur***
- ***De voir qu'il n'y a pas plus d'infos au niveau des médecins sur les médicaments***
- ***La séparation de ma fille durant ma période d'hospitalisation et durant plusieurs années a fait remonter la culpabilité que j'ai ressentie à cette époque***
- ***Le dosage recommandé par les médecins dès le début***
- ***Les enfants qui sont enlevés de leur mère***
- ***Tous les termes techniques***
- ***Je n'ai pas retenu tous les termes, noms des types de médicaments. J'aurai à revenir dans le livre qui nous a été remit***
- ***Oui, de comprendre toutes les interactions entre les médicaments***

6 Si vous décidez d'entreprendre un traitement, une diminution, un sevrage ou de conseiller une personne sur sa médication, vous sentez-vous mieux outillé ?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Je lui montrerais le cartable pour bien lui faire comprendre l'importance de savoir ce qui nous est prescrit***
- ***Je sais un peu plus de quoi je parle et j'ai de meilleurs arguments pour me défendre***
- ***Pour moi-même, oui je serais davantage comment faire et à qui me référer pour entreprendre ma démarche et je pourrais davantage parler de la pertinence de cette formation et les bienfaits***

Évaluation

- ***Beaucoup***
- ***Car diminution graduelle pour la personne***
- ***C'est certain***

7 La somme des informations était-elle compréhensible et utilisable?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Tout à fait, sauf le nom des médicaments***
- ***Une grande partie***
- ***Très, le contenant, parfait***
- ***Très utilisable***
- ***Car il n'y avait pas seulement de la théorie, mais de beaux échanges entre les participants***

8 Les documents remis lors de la formation vous aideront-ils à trouver de l'information concernant la médication ?

☐ Oui ***: 10*** ☐ Non ***: 1***

- ***Très complet, outils intéressants***
- ***Des précisions adéquates***
- ***Assurément***
- ***Je le considère comme une bible***
- ***Beaucoup, ça devrait être ouvert à plus de gens, wow, quelle belle formation***

9 Les résumés et les synthèses sont-ils clairs?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Très bien exposés***

10 Avez-vous apprécié l'animation ?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Andrée et Chloé sont des animatrices extraordinaires***
- ***Des personnes avec un vécu et un sens de l'humour et une personnalité qui dégage cette joie de vivre, de beaux exemples à suivre***
- ***Beaucoup (2 personnes)***
- ***Énormément***
- ***Très approprié, un respect très grand***
- ***Oui beaucoup, malgré la lourdeur du sujet et son impact***
- ***Les deux animatrices connaissent très bien leur sujet***

Évaluation

11 Avez-vous eu suffisamment de place pour votre participation ?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***La place d'être considérée***
- ***J'en ai peut-être même trop pris***
- ***Une très belle participation de tous et chacun***

12 Le partage du temps entre les différents sujets vous a-t-il semblé convenable ?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Mais j'en aurais pris plus, trop complexe pour peu de temps***
- ***On est passé au travers des sujets***

13 Avez-vous apprécié les jeux lors de la formation ?

☐ Oui ***: 10*** ☐ Non

- ***On se retrouve dans un autre espace et cela est positif***
- ***C'était assez réaliste***
- ***Bonne participation***
- ***Oui et non. Bonne idée de la faire, mais trop de personnes, ça nuit, les idées ne peuvent être toutes prises et chaque personne avait sa théorie***
- ***Car il y avait une belle interaction entre les participants***

14 Le rythme de la formation vous a-t-il satisfait ?

☐ Oui ***: 11*** ☐ Non

- ***Un rythme très détendu***
- ***Beaucoup de contenu***
- ***Vous êtes flexibles, pauses etc.…***

15 Qu'avez-vous préféré lors de la formation ? Pourquoi ?

- ***Les outils, l'équipe, belle entente ente les participants, les formateurs***
- ***Le côté humain de la formation***
- ***Des explications d'un médicament et de traitement***
- ***Tout cela va servir, assurément***
- ***Les effets secondaires, indications, contre indications, diverses classifications***
- ***L'interaction des participants***

Évaluation

- ***L'espace donné, la parole aux personnes, le respect, la politesse***
- ***La qualité de l'info, de l'animation, les explications d'Andrée dans son cheminement***
- ***J'ai aimé entendre les participants s'exprimer, raconter leurs vécus. J'ai aussi acquis un tas de connaissances. J'ai apprécié le jeu de rôle lors du 27 octobre***
- ***Tous ça va aider a mieux voir comment gérer les médicaments***
- ***L'échange entre les participants. Cela permettait de mieux comprendre de façon globale la réalité de la trop forte médication prescrite et les effets secondaires à court et moyen terme***

16 Qu'avez-vous le moins aimé lors de la formation ? Pourquoi ?

- ***Rien, tout était plus que bon***
- ***J'ai tout aimé car les 2 animatrices connaissaient bien leur sujet***
- ***Le chao des gens qui parlent en même temps***
- ***Rien car les personnes ont considérées les autres***
- ***J'ai tout aimé***
- ***Rien (2 personnes)***
- ***De savoir qu'on a le droit de dire non***
- ***Le jeu de rôle. Deux ont décidé pour le groupe de 6, sans possibilité de partage d'idée***

17 Questions et commentaires :

- ***Continuez votre beau travail***
- ***J'espère qu'elle se donnera de plus en plus, mieux vaut connaître avant qu'après les séquelles***
- ***Auparavant, nous ne savions pas que l'on pouvait refuser, nous le pouvons***
- ***Merci beaucoup aux 2 animatrices***
- ***Un cours qui devrait être connu de tous***
- ***Bravo! Bravo!***
- ***Continuer car c'est très enrichissant de savoir***
- ***J'aimerais bien pouvoir référer des gens dans une ressource axée sur la GAM dans Lanaudière***
- ***Le jeu de rôle joué par Chloé était extraordinairement bien réussi et bien drôle. Le rôle d'Andrée était aussi très bon.***

Merci !

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

L'AUTRE côté de la pilule

Évaluation

Date **: *10 et 11 novembre 2014***
Lieu : ***Rawdon, organisée par Pleins Droits Lanaudière (Services de crise)***

Formateurs, formatrices : ***Andrée Morneau et Doris Provencher***
Présences : ***15***
Évaluations : ***15***

1 Vous êtes : ☐ **Une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale : 1**

☐ **Un intervenant, une intervenante : 14**

☐ **Autre :** 1 stagiaire en Technique de Travail social

2 En général, lorsque vous pensez à la session de formation, vous êtes :

☐ Très satisfait : ***9*** ☐ Assez satisfait ***: 6*** ☐ Assez insatisfait ☐ Très insatisfait

- ***Je connaissais déjà bien les médicaments, pour le reste, intéressant.***
- ***Formation très intéressante qui éclaire plusieurs points qui m'étaient inconnus et importants***
- ***Beaucoup d'informations pertinentes, certes, mais trop de théorie.***
- ***Elles m'ont permise de défaire des perceptions et mieux comprendre la médication et les droits des citoyens, de plus, Andrée est une femme incroyable, merci Andrée de ton ouverture.***
- ***Je ne connaissais absolument rien sur la médication. Je suis heureuse maintenant des infos et d'avoir ce cartable en ma possession. Bel outil! Merci.***

3 Après la formation, votre premier réflexe sera :

SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE VIVANT OU AYANT VÉCU UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE	SI VOUS ÊTES UN INTERVENANT, UNE INTERVENANTE
☐ D'arrêter d'un coup ma médication. ☐ De continuer mon traitement. ☐ De négocier de nouvelles choses avec mon psychiatre ou généraliste. ☐ De chercher un groupe de «Gestion autonome de la médication». ☐ **Autres :**	☐ De dire aux personnes d'abandonner leur traitement d'un coup. ☐ D'encourager les personnes à suivre leur traitement. ***: 2*** • ***De s'informer auprès de leur médecin des alternatives sur la gestion autonome*** ☐ D'offrir vos services de négociateur entre le prescripteur et la personne. ***: 1*** ☐ De faire des recherches afin de référer la personne à un groupe de «Gestion autonome de la médication». ***: 10*** ☐ Autres : ***6*** • ***D'informer.*** • ***Les référer à consulter un médecin ou un pharmacien pour avoir les informations***

Évaluation

	recherchées. • ***De consulter leur pharmacien et ensuite leur médecin.*** • ***D'écouter le besoin de la personne face à sa médic, de l'informer et de la référer au bon endroit.*** • ***De ne donner aucune indication pour les médics et de référer aux professionnels qualifiés (pharmaciens).*** • ***Donner plus d'information et être plus à l'affût.*** • ***Les écouter, ne pas porter de jugement rapide ou de commentaire personnel. M'abstenir et ne pas m'avancer si je ne connais pas la réponse.*** • ***M'assurer que les symptômes de la crise relève de la crise. Échanger avec la personne sur ce qu'elle connait de sa médic.***

4 La formation a-t-elle provoqué des émotions en vous ? Si oui, lesquelles ?

- ***Déception par rapport au fonctionnement du système de santé.***
- ***Oui. Je ne pensais pas que certains aliments comme le poisson pouvaient être considérés comme contre-indication.***
- ***D'entendre Andrée parler de son vécu fût troublant par bout et choquant.***
- ***Oui, colère face aux préjugés et attitudes de certains professionnels.***
- ***Oui, je n'étais pas au courant qu'il y avait tant d'injustice et de jugements envers les personnes vivant avec un trouble de santé mentale.***
- ***Oui, injustice face à la demande de la personne, soit face à l'étiquette qu'on lui colle et finalement que sa crédibilité soit atteinte.***
- ***Un peu de colère.***
- ***Oui, sentiment d'injustice car une personne diagnostiquée doit se défendre pour être soignée adéquatement même si elle n'a pas la force et n'est pas informée sur ses droits.***
- ***Oui, beaucoup, tristesse, colère, puis espoir.***
- ***Sentiment d'injustice, compassion.***
- ***Oui. De la frustration contre le système et face aux conséquences que notre manque de connaissance peut avoir.***
- ***Un choc, de la colère dans certaines situations mais davantage de l'intérêt et de la joie de mieux comprendre.***
- ***Frustration sur notre système de santé et de « valeurs ». Espoir qu'on peut être notre changement. Patience!***
- ***Étonnement de tout ce qu'il y a d'effets secondaires.***

Évaluation

5 Y a-t-il des sujets que vous avez trouvés plus difficiles ? Si oui, lesquels?

- ***Non (4)***
- ***Quand j'entends ce qui se passait dans les années 50 dans les asiles.***
- ***L'explication des médicaments, comment rendre cela plus léger…***
- ***Le contrôle médical qui peut être exercé sur des personnes vulnérables.***
- ***Entendre parler des pratiques barbares qui ont encore lieues de nos jours, (contentions, autorisations judiciaires de soins, unités de psychiatrie barrées, etc.).***
- ***La prise de pouvoir que le psychiatre peut prendre en obligeant à un traitement. Les méthodes de contentions et électrochocs.***
- ***Les familles de psychotrope. Difficile à suivre/noms compliqués.***
- ***Les termes plus pharmacologiques peuvent crées parfois de l'incompréhension et les exemples de situations vécues qui peuvent être choquantes parfois.***

6 Si vous décidez d'entreprendre un traitement, une diminution, un sevrage ou de conseiller une personne sur sa médication, vous sentez-vous mieux outillé ?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

- ***Explications très claires.***
- ***Je connais davantage les effets secondaires des médicaments.***
- ***Toutefois, l'action principale sera des les référer à un médecin ou un pharmacien.***
- ***Je ne déciderai, ceci dit, jamais à la place du client, je sais ou le référer, par contre.***
- ***Avec l'aide du pharmacien et du médecin traitant.***
- ***Mais je vais relire attentivement le document.***
- ***Le cartable va beaucoup aider.***

7 La somme des informations était-elle compréhensible et utilisable?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

- ***Encore une fois, sachant que seulement 20% sera retenu, serait-il pertinent de rendre cela plus ludique…***
- ***Très compréhensible, très bien expliqué.***
- ***C'était parfois des informations très techniques, mais le tout était très bien vulgarisé.***
- ***Par contre, je trouve qu'il y a beaucoup de termes, de mots à retenir.***
- ***Amplement, les exemples apportés par les formatrices aident beaucoup.***
- ***Oui, malgré certains termes pharmacologiques.***

8 Les documents remis lors de la formation vous aideront-ils à trouver de l'information concernant la médication ?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

- ***Beaucoup, car c'est difficile de s'en rappeler par cœur.***

Évaluation

- ***Cela va être très utile.***
- ***Ainsi que des informations sur les droits, fiables, où aller chercher l'info.***
- ***Certainement, assurément.***
- ***Vraiment!***
- ***Très intéressant et facile d'utilisation.***

9 Les résumés et les synthèses sont-ils clairs?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

- ***Très clairs et très bien présentés.***
- ***Très clairs.***

10 Avez-vous apprécié l'animation ?

☐ Oui ***: 14*** ☐ Non ***: 1, plus ou moins***

- ***Beaucoup, très agréable, 2 mesdames extraordinaires.***
- ***Mais beaucoup plus, ce serait mieux.***
- ***Dynamique, beaucoup d'anecdotes, faits vécus.***
- ***Super équipe, dynamique et aimable.***
- ***Plus ou moins, mieux éparpiller les activités car il y a eu des moments ou ce fût dur à suivre.***
- ***Excellent.***
- ***Elles font une belle équipe.***
- ***Drôle, léger, et plein de passion pour le sujet!***
- ***Très. Elles sont 2 femmes extraordinaires, complices et complémentaires. Belle équipe!***
- ***Vous faites une belle équipe! On sent la passion.***
- ***Drôle, touchante, équilibrée!***
- ***Beaucoup, merci pour votre implication.***

11 Avez-vous eu suffisamment de place pour votre participation ?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

- ***Et sans gêne!***
- ***Un grand merci pour cela!***

12 Le partage du temps entre les différents sujets vous a-t-il semblé convenable ?

☐ Oui ***: 15*** ☐ Non

Évaluation

13 Avez-vous apprécié les jeux lors de la formation ?

☐ Oui *: 15* ☐ Non

- ***Plus de jeux de rôle et de mises en situation permettrait d'alléger le contenu.***
- ***Cela aide vraiment a mieux comprendre ce qui a été transmis comme information.***
- ***Il pourrait en avoir plus.***
- ***Amusant, mais elle a appris.***
- ***Même si cela me gêne, c'est aidant pour mieux comprendre.***

14 Le rythme de la formation vous a-t-il satisfait ?

☐ Oui *: 15* ☐ Non

- ***Peut-être un peu trop de lecture.***
- ***Les pauses au bon moment, les expériences vécues, tout était bien.***

15 Qu'avez-vous préféré lors de la formation ? Pourquoi ?

- ***Mises en situation, jeu de rôle, place pour donner mon opinion.***
- ***Les histoires vécues, le partage d'expériences.***
- ***Les humours, les récits de vie, ça aide à mieux comprendre les sujets et les difficultés rencontrés.***
- ***Des informations sur la gestion autonome et les droits.***
- ***Les exercices pratiques, cela m'a aidé à mieux comprendre l'information transmise.***
- ***L'échange avec Andrée, parce que nous avons pu avoir un exemple plus direct avec la formation, ceci dit, l'avoir utilisé en introduction et lui avoir laissé plus de place pour nous raconter son histoire aurait été, selon moi, une formule gagnante.***
- ***L'attitude et la compréhension des formatrices, le langage simple pour expliquer.***
- ***La connaissance : la médication peut parfois être un outil très important pour calmer les symptômes, mais la personne doit être informée et être en connaissance de cause.***
- ***L'espace de valider l'information ou la compréhension face à la formation.***
- ***Le fait d'avoir des infos claires et non biaisées sur le sujet, un regard critique qui nous informe, sans imposer de prise de position. Également, je repars avec le « préjugé favorable », un très bon outil que je pourrai appliquer au quotidien.***
- ***J'ai beaucoup aimé la manière d'amener les exemples, la possibilité de dire quelque chose à tout moment sans avoir l'impression de nuire, et l'objectivité des animatrices nous aidaient à ne pas rester prises dans nos réactions.***
- ***L'ensemble, les nouvelles connaissances reçues. Le côté humain et passionné des animatrices. Les échanges et commentaires des gens.***
- ***La théorie en général, et l'intérêt des animateurs pour le sujet et pour nous!***
- ***Les exemples, c'est concret. Le témoignage d'Andrée. Merci, merci, merci.***
- ***Connaître l'autre côté de la pilule.***

Évaluation

16 Qu'avez-vous le moins aimé lors de la formation ? Pourquoi ?

- ***Lecture des médicaments. Détaillé, mais pas mémorisable. J'aurais aimé un survol plus général sur la médication.***
- ***J'aurais souhaité qu'il y ait beaucoup plus d'animation.***
- ***Passer la majeure partie du temps sur la description des médicaments.***
- ***Les longueurs, parfois il y avait des moments ou une activité aurait été appréciée (périodes de digestion, après dîner).***
- ***Je n'ai pas moins aimé quelque chose.***
- ***Rien (2)***
- ***Lorsque certaines personnes parlaient de « maladie ». Je trouve que cela amène un côté trop médical et minimise l'opinion de la personne sur le sujet.***
- ***Rien… Sauf la quantité de notion à retenir.***
- ***C'était très chargé. Beaucoup d'infos mais très intéressant.***
- ***Quelquefois, l'information, c'était lourd avec les termes.***
- ***Rien, vraiment***

17 Questions et commentaires :

- ***Bravo! Vous faites un très beau travail***
- ***Continuez vos belles batailles et de soutenir les gens de l'autre côté de la pilule***
- ***Belle formation. Très compréhensible. Il me semble que je repars mieux outillée face à la médic***
- ***Merci***
- ***Merci pour votre transparence, votre humour et votre belle capacité à vous montrer. J'ai passé un beau moment qui m'a fait réfléchir et m'a outillé pour aider les autres***
- ***Merci pour cette formation***
- ***Merci!***
- ***Vous faites une belle équipe complémentaire. On sent le respect mutuel. Vos énergies se complètent et vous êtes critiques sans basculer du côté « pessimiste ». Merci à vous 2!***
- ***Toutes les personnes qui prennent des médicaments devraient connaître cette formation***

Merci !

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

ANNEXE II

L’évaluation de la formation Le rétablissement : une force mobilisatrice

ÉVALUATION DES TROIS (3) JOURNÉES DE FORMATION :

Des treize (13) participants, neuf (9) personnes ont complété les évaluations.

Participants :	***Nombre :***
Personnes utilisatrices	**6**
Intervenant/intervenante	**3**
Autres	
TOTAL :	**9**

Questions :	***Excellent***	***Bon***	***Moyen***	***Autres***
1) L'information reçue à propos des objectifs de la formation était claire et précise	**2**	**4**	**3**	
2) Le contenu répondait à mes besoins	**2**	**3**	**4**	
3) Il y avait un bon équilibre entre la théorie et la pratique	**3**	**2**	**4**	
4) Le nombre d'heures de formation était suffisant	**2**	**2**	**4**	**1**
5) Les objectifs ont été atteints	**1**	**3**	**4**	**1**
6) La documentation fournie était utile	**2**	**3**	**4**	
7) Le contenu était clair	**3**	**2**	**4**	
8) Les formatrices étaient familières avec le contenu	**5**	**3**	**0**	**1**
9) Les formatrices se sont informées auprès des participants de leur compréhension	**5**	**3**	**1**	
10) Les formatrices ont su bien s'adapter au groupe (rythme, compréhension etc.)	**4**	**4**	**1**	
11) Degré de préparation des formatrices	**4**	**3**	**2**	
12) Aptitude à communiquer des formatrices	**4**	**3**	**2**	
13) Respect dans les échanges	**2**	**2**	**3**	**2**
14) J'ai l'impression d'avoir compris et intégré la majorité du contenu de l'activité de formation				
15) J'aurais l'occasion, pendant ou dès la fin de la formation, d'utiliser les nouvelles connaissances et habiletés pour exécuter mon travail.		**4**	**2**	**3**

16) Auriez-vous souhaité plus d'échanges?

Oui : 2 Non : 7

17) Auriez-vous souhaité plus d'exemples?

Oui : 0 Non : 9

QUESTIONS ET COMMENTAIRES!

- Les sujets sont formidables, la formation est très bonne.
- Suscite un peu d'espoir là où elle est minime.
- L'information sur le rôle des pairs aidants était intéressante.
- Beaucoup d'informations nouvelles et pertinentes, chapeau aux formatrices.
- Le temps de parole devrait être mieux réparti entre les deux formatrices.
- La formation manquait de fil conducteur, elle était un peu éparse et répétitive.

ANNEXE III

L’évaluation de la formation Les droits et recours en santé mentale

ÉVALUATION DES DEUX JOURNÉES DE FORMATION :

Des seize (16) personnes qui ont participé à la formation, quatorze (14) ont complété l'évaluation pour la première journée et quinze (15) pour la deuxième journée.

JOURNÉE 1 :

Participants :	***Nombre :***
Personnes utilisatrices	12
Intervenant/intervenante	1
Autres	1
TOTAL :	14

Questions :	***Très satisfait***	***Assez satisfait***	***Assez insatisfait***	***Très insatisfait***
En général, lorsque vous pensez à la journée de formation, vous êtes…(cochez la case appropriée).	**8**	**6**		
Questions :	**Oui**	**Non**		
Si vous décidez d'entreprendre une démarche afin de faire respecter vos droits. Est-ce que vous vous sentez mieux outillé?	**12**	2		
Les documents remis, lors de la formation, vous aideront-ils à entreprendre une démarche en défense des droits?	**14**	0		
La somme des informations était-elle compréhensible et utilisable?	**14**	0		
Avez-vous eu suffisamment de place pour votre participation?	**13**	1		
Le partage du temps vous a-t-il semblé convenable?	**12**	2		
Avez-vous apprécié l'animation	**13**	1 PERSONNE 1/2-1/2		

QU'AVEZ-VOUS PRÉFÉRÉ?

- Infos pertinentes.
- Documentation explicite.
- Partage du vécu des gens (sans être jugé).

- Bonne activité synthèse (histoire de Peter).
- Ouverture des animateurs.
- L'Interaction.

QU'AVEZ-VOUS LE MOINS AIMÉ?

- L'indiscipline de certains participants.
- Pour certains tout était OK.
- Toujours les mêmes qui parlent!

JOURNÉE 2 :

Participants :	***Nombre :***
Personnes utilisatrices	13
Intervenant/intervenante	1
Autres	1
TOTAL :	15

Questions :	***Très satisfait***	***Assez satisfait***	***Assez insatisfait***	***Très insatisfait***
En général, lorsque vous pensez à la journée de formation, vous êtes…(cochez la case appropriée).	**10**	**5**		
Questions :	**Oui**	**Non**		
Si vous décidez d'entreprendre une démarche afin de faire respecter vos droits. Est-ce que vous vous sentez mieux outillé?	**13**	1 1 pas de réponse		
Les documents remis, lors de la formation, vous aideront-ils à entreprendre une démarche en défense des droits?	**14**	1		
La somme des informations était-elle compréhensible et utilisable?	**15**			
Avez-vous eu suffisamment de place pour votre participation?	**12**	3		
Le partage du temps vous a-t-il semblé convenable?	**13**	**2**		
Avez-vous apprécié l'animation	**14**	1		

QU'AVEZ-VOUS PRÉFÉRÉ?

- L'Interaction.
- Informations pertinentes, claires.
- Discussions bien animées.
- Réalisé que je ne connaissais pas tout. Tout, merci!

QU'AVEZ-VOUS LE MOINS AIMÉ?

- Imprécision quant aux articles 10 et 27 du Code civil du Québec.
- La complexité des lois.
- Toujours les mêmes qui s'expriment. Trop de questions, cela devrait être sur 3 jours.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES!

- C'est dur de se mobiliser contre l'incompétence des psychiatres.
- Très belle animation.
- Bravo, Martine, tu es captivante! Je vais être obligé de changer de psychiatre.
- Formation nécessaire! Je me suis senti écoutée.

ANNEXE IV

L'évaluation des ateliers La santé mentale et les droits : quand l'exception devient oppression.

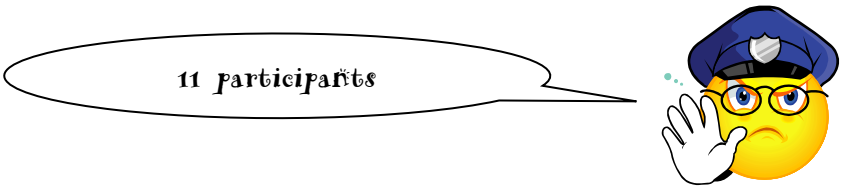

Fiche d'évaluation

				Commentaires
Contenu de la session Avez-vous appris quelque chose?	11			Beaucoup; énormément; super.
Documentation Était-elle adéquate?	10	1		Tout à fait; très bien illustré; super; plus gros caractères aideraient; Power Point trop petit, difficile à lire; beaucoup de documentation.
Animation L'animation a-t-elle facilitée la transmission de l'information?	10			Beaucoup; connaît bien le sujet, très intéressant; très bonne; wow.

Qu'est-ce que cet atelier vous a apporté?

- Des questionnements.
- Une plus grande sensibilisation, un regard que je n'avais pas sur cette réalité.
- Amène une plus grande compréhension du sujet.
- Plus d'informations, plus de questionnements.
- Énormément appris dans le domaine.
- Beaucoup d'outils.
- Beaucoup de réflexions et d'informations pertinentes.
- Nouvelles infos sur la santé mentale et prise de conscience de certains comportements indignes envers les personnes atteintes.

Avez-vous des suggestions qui pourraient nous permettre d'améliorer l'atelier?

- Aucun, c'est très bien présenté.
- J'aurais aimé avoir des exemples de cas et des outils concrets d'action !
- Un peu plus de place à l'échange, ne pas oublier de regarder ce qui est possible de faire pour contrer ces situations à la fin.

Commentaires généraux sur l'atelier!

- Merci, très apprécié.
- Très intéressant et stimulant.
- J'ai trouvé très intéressant un sujet dont on ne parle pas souvent, bravo pour votre travail.
- Super intéressant.
- Bien monté ! Bon déroulement ! Bravo !

Merci de votre participation!

13 participants.

Fiche d'évaluation

				Commentaires
Contenu de la session Avez-vous appris quelque chose?	11			Travailleuse en DI, j'en ai appris beaucoup sur la santé mentale, que l'on voit aussi beaucoup dans notre milieu.
Documentation Était-elle adéquate?	11			Il y en avait beaucoup, merci; Acétate excellent mais trop petit.
Animation L'animation a-t-elle facilitée la transmission de l'information?	11			Partages pertinents reliés à la pratique terrain; Très bon communicateur.

Qu'est-ce que cet atelier vous a apporté?

- Meilleur compréhension de l'idéologie sous jacente à notre système de santé.
- J'en ai appris un peu plus sur les raisons des actions des systèmes de justice et de santé,
- Plein de choses mais surtout la connaissance de la loi P – 38.
- Le monde se fabrique selon nos perceptions de l'autre.
- Mieux comprendre les changements de la loi en santé mentale.
- Voir où le système est rendu. Le contrôle d'une personne qui a des valeurs différentes; l'importance du respect.
- Confirmation – sur les pratiques déviantes à mieux encadrer.
- De prendre plus connaissance de la loi P – 38.
- Comprendre les abus faits envers les personnes vivants avec une problématique en santé mentale.
- Meilleure connaissances des droits.

Avez-vous des suggestions qui pourraient nous permettre d'améliorer l'atelier?

- C'est vraiment super intéressant. J'en aurais pris pour toute une journée.
- Plus long pour permettre plus d'échanges.
- Mettre la formation sur 1 ou 2 jours complets.

Commentaires généraux sur l'atelier!

- Merci.
- J'aimerais tellement, tellement, tellement avoir une formation qui s'appellerait : ''Les droits et la déficience intellectuelle''. Donc, la même formation, mais au lieu d'être pour la santé mentale, ce serait pour la déficience intellectuelle.
- J'ai vraiment beaucoup aimé.
- Abat les préjugés sur la santé mentale.
- Choquer de tant de jugements envers les gens et de contrôles. ******
- Bel accueil, merci.
- Très intéressant.
- Très pertinent et concret.

Merci de votre participation!